



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 20

Développement économique en Europe

(Programme 17 du cadre stratégique pour la période 2016-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	5
Autres éléments d'information	8
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	16
Sous-programme 1. Environnement	16
Sous-programme 2. Transports	22
Sous-programme 3. Statistiques	31
Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques	35
Sous-programme 5. Énergie durable	37
Sous-programme 6. Commerce	41

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

** A/69/6/Rev.1.



Sous-programme 7. Foresterie et bois	45
Sous-programme 8. Logement, aménagement du territoire et population	48
D. Appui au programme	52
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	55
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017.	56

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 20.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	72 532 600
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(226 700)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(340 500)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(195 400)
Variation	(762 600)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017^a	71 770 000

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 20.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	196	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1°C), 65 G(AC)
Transferts	–	1 D-1 relevant du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) transféré au sous-programme 7 (Foresterie et bois); 1 P-4 et 1 P-2 relevant du sous-programme 6 (Commerce) transférés au sous-programme 2 (Transports)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	196	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1°C), 65 G(AC)

Orientation générale

- 20.1 Le programme est exécuté par la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 20.2 Le programme a pour objectif principal le développement durable. Pour y parvenir, la CEE s'attachera à exécuter les mandats convenus et à renforcer les synergies entre ses huit sous-programmes à savoir : a) l'environnement; b) le transport; c) les statistiques; d) la coopération et l'intégration économiques; e) l'énergie durable; f) le commerce; g) la foresterie et le bois; h) le logement, l'aménagement du territoire et la population. Conformément aux mandats conférés par les organes délibérants, y compris dans la décision A (65) du 11 avril 2013 de la Commission sur le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, le programme favorisera le développement durable ainsi que la coopération et l'intégration régionales par : a) la concertation; b) l'action normative; c) la coopération technique.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G = agent des services généraux, G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général.

- 20.3 La CEE servira notamment de lieu d'échange neutre pour la concertation régionale sur les questions économiques, sociales et environnementales entre ses 56 États membres. Elle apportera son soutien à l'action normative dans le cadre de l'échange de données d'expérience, en élaborant et en appliquant des instruments, normes et règlements juridiques de portée internationale et en recensant et en diffusant les meilleures pratiques dans la région et en dehors. Elle encouragera la coopération technique avec les pays de la région, y compris les pays en transition, en vue de les intégrer à l'économie mondiale et de promouvoir le développement durable dans la région.
- 20.4 Les activités menées dans le cadre du programme doivent contribuer activement à l'exécution du programme de développement mondial, y compris par l'élaboration de normes pouvant être utilisées par les pays en développement, l'ouverture éventuelle des instruments juridiques de la CEE à une participation mondiale, l'adoption de mesures communes avec d'autres commissions régionales et entités du système des Nations Unies, et le soutien à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en étroite coopération avec l'ensemble des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement.
- 20.5 Les aspects du développement se rapportant à l'égalité des sexes seront dûment pris en considération, étant donné que les femmes constituent plus de la moitié de la population et qu'elles sont des agents et des bénéficiaires actifs du développement durable dans la région. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront prises en compte dans les sous-programmes de la CEE conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Le programme s'intéressera notamment aux femmes dans l'économie et encouragera l'entrepreneuriat féminin dans la région.
- 20.6 La Commission cherchera par ailleurs à maintenir, dans l'ensemble du système, la cohérence de l'exécution de ses programmes, afin d'éviter les doubles emplois, d'amplifier les effets, d'augmenter les retombées et d'assurer la viabilité de ses travaux dans la région en s'appuyant pour ce faire sur les activités des autres entités des Nations Unies et des autres organisations concernées. Elle orientera l'action du Mécanisme de coordination régionale et participera aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale en contribuant aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux programmes relevant de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » dans la région.
- 20.7 La coopération avec les autres commissions régionales sera entretenue au moyen d'activités, d'initiatives, de projets et de programmes communs et par l'échange d'informations et la gestion des connaissances. La coordination sera assurée grâce à la tenue de réunions périodiques des secrétaires exécutifs des responsables de la planification des programmes et des coordonnateurs et par l'intermédiaire du Bureau des commissions régionales à New York.
- 20.8 Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, exécuté conjointement par la CEE et par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), restera le principal cadre de coopération entre la CEE et les autres parties prenantes intéressées en Asie centrale.
- 20.9 Le programme permettra de contribuer activement au suivi intégré et coordonné et à la mise en œuvre des textes des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le sommet des chefs d'État et de gouvernement sur le programme de développement pour l'après-2015, la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, l'examen après 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et l'examen après 10 ans du Programme d'action d'Almaty.

- 20.10 Le programme permettra également de contribuer à la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), à la Décennie relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) et à la Journée mondiale de l'eau et la Journée internationale des forêts.
- 20.11 Dans les limites des mandats conférés et suivant le thème retenu, des contributions seront apportées dans le cadre du programme au Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- 20.12 Conformément à la décision A (65) de la Commission, les Divisions du commerce et de l'aménagement durable du territoire et de l'intégration et de la coopération économiques ont été regroupées pour former la nouvelle Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire, dont relèvent les sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques), 6 (Commerce), 7 (Foresterie et bois) et de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme 8, la composante population relevant toujours de la Division de statistique.
- 20.13 L'accent continuera d'être mis sur l'obtention de résultats concrets qui visent à améliorer la vie quotidienne des populations.

Vue d'ensemble des ressources

- 20.14 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 71 770 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 762 600 dollars (1,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les nouveaux mandats et transferts entre les composantes; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 20.15 La variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale résulte de la proposition de geler le recrutement de fonctionnaires à des postes permanents et, dans une moindre mesure, de la baisse nette au titre des objets de dépense autres que les postes attendue en 2016-2017.
- 20.16 Les baisses proposées seront affectées par les conséquences qu'aura la mise en service d'Umoja (Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Étant donné qu'il est encore trop tôt pour prévoir exactement les répercussions d'Umoja, les réductions prévues, bien que strictes en termes financiers, sont souples en termes opérationnels. Cette souplesse signifie qu'on ne pourra arrêter la liste exacte des postes concernés par le gel des recrutements et réorganiser en conséquence les fonctions et les attributions qu'en 2016-2017, quand on en saura plus sur les effets d'Umoja.
- 20.17 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 20.3 à 20.5 ci-après.

Titre V Coopération régionale pour le développement

Tableau 20.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet- report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale							
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	9 192,1	9 848,3	-	-	(282,1)	-	(282,1)	(2,9)	9 566,2	(100,4)	9 465,8	
C. Programme de travail												
1. Environnement	11 298,9	11 070,0	-	-	(10,3)	-	(10,3)	(0,1)	11 059,7	(148,3)	10 911,4	
2. Transports	12 997,0	13 233,5	-	675,3	(12,6)	-	662,7	5,0	13 896,2	(180,3)	13 715,9	
3. Statistiques	10 707,1	9 284,2	(34,0)	-	(11,0)	-	(45,0)	(0,5)	9 239,2	(129,8)	9 109,4	
4. Coopération et intégration économiques	4 320,7	4 704,0	(90,7)	(532,0)	(5,0)	-	(627,7)	(13,3)	4 076,3	(58,3)	4 018,0	
5. Énergie durable	4 906,6	4 581,7	-	-	(3,3)	-	(3,3)	(0,1)	4 578,4	(66,3)	4 512,1	
6. Commerce	8 938,6	8 046,8	(102,0)	(675,3)	(7,9)	-	(785,2)	(9,8)	7 261,6	(98,8)	7 162,8	
7. Foresterie et bois	2 488,0	2 420,1	-	532,0	(2,4)	-	529,6	21,9	2 949,7	(37,6)	2 912,1	
8. Logement, aménagement du territoire et population	2 156,5	2 286,8	-	-	(2,2)	-	(2,2)	(0,1)	2 284,6	(27,0)	2 257,6	
Total partiel - programme de travail	57 813,4	55 627,1	(226,7)	-	(54,7)	-	(281,4)	(0,5)	55 345,7	(746,4)	54 599,3	
D. Appui au programme	6 806,1	7 057,2	-	-	(3,7)	(195,4)	(199,1)	(2,8)	6 858,1	(32,6)	6 825,5	
Total partiel	73 811,7	72 532,6	(226,7)	-	(340,5)	(195,4)	(762,6)	(1,1)	71 770,0	(879,4)	70 890,6	

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	12,5	71,5	67,8
C. Programme de travail	28 092,7	31 882,1	29 048,8
D. Appui au programme	2 122,2	2 659,7	3 124,0
Total partiel	30 227,4	34 613,3	32 240,6
Total	104 039,1	107 145,9	103 131,2

Tableau 20.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	9	9	–	–	–	–	–	–	9	9
P-5	23	23	–	–	–	–	–	–	23	23
P-4/3	70	70	–	–	–	–	19	20	89	90
P-2/1	21	21	–	–	–	–	3	2	24	23
Total partiel	125	125	–	–	–	–	22	22	147	147
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
Autres classes	65	65	–	–	–	–	7	7	72	72
Total partiel	71	71	–	–	–	–	7	7	78	78
Total	196	196	–	–	–	–	29	29	225	225

Tableau 20.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

Composante	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	13,3	–	0,2
C. Programme de travail			
1. Environnement	15,4	–	69,2
2. Transports	19,3	–	13,0
3. Statistiques	12,9	–	0,2
4. Coopération et intégration économiques	5,7	–	1,2
5. Énergie durable	6,4	–	2,8
6. Commerce	10,1	–	0,9
7. Foresterie et bois	4,1	–	1,4
8. Logement, aménagement du territoire et population	3,2	–	1,4
Total partiel	77,1	–	90,1
D. Appui au programme	9,6	–	9,7
Total	100,0	–	100,0

Ajustements techniques

- 20.18 La baisse des ressources demandées résulte de l'élimination de dépenses non renouvelables d'un montant total de 226 700 dollars qui avaient été inscrites à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour couvrir la suppression de postes en 2014-2015.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 20.19 Il est proposé d'effectuer les transferts suivants entre composantes : a) 1 poste D-1 et un montant de 4 000 dollars affecté à la rubrique Voyages, du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) au sous-programme 7 (Foresterie et bois); et b) 1 poste P-4 et 1 poste P-2, du sous-programme 6 (Commerce) au sous-programme 2 (Transports), conformément au résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 20.20 Une réduction des crédits d'un montant total de 340 500 dollars est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, répartie comme suit : 254 500 dollars au titre des postes et 86 000 dollars au titre des autres objets de dépense. La diminution de 254 500 dollars au titre des postes résulte de la proposition de geler le recrutement pour un poste permanent relevant de la composante direction exécutive et administration. La réduction proposée de 86 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes porte principalement sur les voyages, et a été calculée compte tenu des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des nouveaux gains d'efficacité prévus par le Département en 2016-2017. Cette baisse est en partie contrebalancée par une augmentation des montants prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour faire face aux périodes de travail les plus chargées.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 20.21 Il est proposé, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, de réduire les crédits d'un montant total de 195 400 dollars, par une baisse de 200 900 dollars des dépenses prévues pour la composante appui au programme, grâce à un gel du recrutement à un poste permanent, compensée en partie par une augmentation de 5 500 dollars des montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes pour couvrir les besoins en personnel temporaire pendant les périodes de travail les plus chargées.

Ressources extrabudgétaires

- 20.22 En 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 32 240 600 dollars complèteront les crédits du budget ordinaire pour le financement de diverses activités de fond et de coopération technique, notamment des programmes de formation, des ateliers, des séminaires et des projets locaux. La diminution prévue des ressources extrabudgétaires s'explique principalement par l'achèvement en 2014-2015 d'un certain nombre de projets, d'où un nombre de projets plus faible en 2016-2017.

Autres éléments d'information

- 20.23 La CEE a continué de renforcer l'application du principe de responsabilité : i) en adoptant une nouvelle politique d'évaluation; ii) en appliquant les recommandations issues de l'audit effectué par le Bureau des services de contrôle interne en 2014; iii) en lançant un instrument de suivi des projets extrabudgétaires; iv) en veillant à ce que le Comité exécutif reçoive régulièrement des

rapports sur toutes les ressources financières extrabudgétaires. En outre, la CEE a examiné les risques auxquels elle fait face et s'est dotée d'un plan biennal de traitement des risques.

- 20.24 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 1 320 500 dollars, correspondant à 67 mois de travail d'administrateur et 10 mois de travail d'agent des services généraux (soit 78 mois de travail au total).
- 20.25 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le Comité exécutif a adopté une nouvelle politique visant à renforcer l'indépendance, la crédibilité et la pertinence des évaluations. Conformément à cette politique, une évaluation de programme et trois évaluations de sous-programme seront menées par des consultants indépendants en 2016-2017. Les thèmes des évaluations, qui ont été débattus avec les Comités sectoriels concernés puis approuvés par le Comité exécutif, figurent dans les plans de travail biennaux en matière d'évaluation pour 2014-2015 et 2016-2017. Tous les rapports d'évaluation achevés après octobre 2014 seront mis à la disposition du public sur le site Web de la CEE.
- 20.26 À la différence de ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services généraux et des services de conférence ne sont pas inscrites au chapitre du budget-programme concernant la CEE. Administrées par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), ces ressources sont regroupées dans deux chapitres, à savoir le chapitre 29F [Administration (Genève)] pour celles qui sont destinées aux services administratifs et aux services généraux, et le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), pour celles qui sont consacrées aux services de conférence.
- 20.27 En ce qui concerne la continuité des opérations, la CEE est pleinement intégrée au Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies de l'ONUG. Les crédits demandés pour 2016-2017 dans ce domaine s'élèvent à 91 200 dollars et couvrent des achats de matériel, d'applications et de licences informatiques dont ont besoin la direction exécutive et le personnel essentiel de la CEE pour fonctionner efficacement en télétravail et avoir accès à des dossiers essentiels. De ce montant, 46 200 dollars correspondent au coût récurrent des licences Citrix. Ces crédits relèvent de la composante appui au programme.
- 20.28 Pour permettre la comparaison entre les commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé dans le tableau 20.6 les montants estimatifs des ressources que l'ONUG allouera à la CEE au cours de l'exercice biennal 2016-2017 au titre des services administratifs et généraux et des services de conférence et de bibliothèque.

Tableau 20.6 **Ressources nécessaires pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux pour l'exercice biennal 2016-2017**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Services administratifs et services généraux	12 791,4
Services de conférence	33 037,6
Total	45 829,0

- 20.29 La CEE coopère étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies pour réduire les doubles emplois, accroître la portée de ses activités opérationnelles et assurer la pérennité des résultats obtenus au niveau national. Elle participe aux travaux du Groupe des Nations Unies pour

le développement pour l'Europe et l'Asie centrale en contribuant aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux programmes relevant de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » dans la région. La CEE coopère également avec les autres commissions régionales des Nations Unies et coordonne son action avec elles, grâce à l'exécution de projets et de programmes conjoints, la mise en commun d'informations et de connaissances et la tenue de réunions périodiques des secrétaires exécutifs et des responsables de la planification.

- 20.30 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 20.7 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 20.7 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	0	36	14	3	17	13	3	5	15
Publications isolées	1	25	68	17	30	26	0	32	54
Total	1	61	82	20	47	39	3	37	69

A. Organes directeurs

- 20.31 La structure de gouvernance de la CEE a été modifiée conformément aux dispositions du plan de travail pour la réforme de la Commission adopté par ses États membres le 2 décembre 2005 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248. Organe subsidiaire du Conseil économique et social, la Commission fixe les grandes orientations stratégiques pour les travaux de son secrétariat et constitue une enceinte de concertation à un niveau élevé au sujet des politiques en matière de développement durable de la région. Elle se réunit tous les deux ans pour trois jours ouvrables au maximum. D'une session à l'autre, le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les orientations générales définies par la Commission. Il se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer la gouvernance en matière de planification des programmes et de gestion des questions administratives et budgétaires, y compris en ce qui concerne les financements extrabudgétaires. Il examine et approuve les programmes de travail et la structure des organes subsidiaires des comités sectoriels, en veillant à la coordination des activités menées au titre des différents sous-programmes et à leur cohérence. Les huit comités sectoriels sont des organes subsidiaires de la Commission et jouent le rôle d'organes directeurs pour les huit sous-programmes. Ces comités sont les suivants : Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1); Comité des transports intérieurs (sous-programme 2); Conférence des statisticiens européens (sous-programme 3); Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé¹ (sous-programme 4); Comité de l'énergie durable (sous-programme 5);

¹ Conformément à la décision ECE/EX/24 du Comité exécutif en date du 10 février 2015, le Comité de coopération et d'intégration économiques est devenu le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

Comité directeur des capacités et normes commerciales² (sous-programme 6); Comité des forêts et de l'industrie forestière (sous-programme 7); et Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire (sous-programme 8). Ces organes se réunissent deux ou trois jours par an pour conseiller la Commission au sujet des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 566 200 dollars

- 20.32 La composante direction exécutive et administration remplit les fonctions suivantes :
- a) Promouvoir la concertation entre les États membres sur les orientations stratégiques de la CEE et l'action qu'elle doit mener face aux nouveaux problèmes et priorités en matière de développement des États membres;
 - b) Favoriser les relations avec les gouvernements des États membres et se tenir au courant de leurs besoins;
 - c) Conseiller et orienter le secrétariat dans ses travaux, coordonner la planification et l'exécution du programme de travail de la CEE, et promouvoir la coopération entre divisions, notamment sur les questions intersectorielles;
 - d) Fournir des services fonctionnels pour les sessions de la Commission et les réunions de son comité exécutif, y compris l'établissement des documents pertinents destinés aux organes délibérants et le suivi et l'application de leurs décisions;
 - e) Assurer la liaison entre le Comité exécutif et les bureaux des comités sectoriels;
 - f) Promouvoir la transparence, le sens des responsabilités et la participation sans exclusive dans les travaux du secrétariat;
 - g) Promouvoir l'apprentissage par l'évaluation des activités menées dans le cadre des programmes, sous-programmes et projets, et promouvoir l'amélioration de l'exécution du programme par la mise en application effective des conclusions issues des évaluations;
 - h) Procéder au niveau régional à l'examen des grandes questions intersectorielles relatives au développement durable, en particulier le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et la problématique hommes-femmes;
 - i) Veiller à l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux travaux de la Commission, notamment celles qui concernent la suite donnée aux textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies;
 - j) Contrôler les publications de la Commission et les principaux documents destinés aux comités sectoriels et autres organes subsidiaires de la Commission et garantir leur qualité;
 - k) Accroître la visibilité des travaux de la CEE et mieux les faire connaître en assurant la diffusion de l'information et en organisant des activités de communication;
 - l) Promouvoir la coopération avec les autres commissions régionales, les organisations régionales et les institutions financières régionales;

² Conformément à la décision ECE/EX/22 du Comité exécutif en date du 10 février 2015, le Comité directeur des capacités et normes commerciales a remplacé le Comité du commerce.

- m) Renforcer la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies au niveau des pays au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies;
 - n) Agir en coopération et en coordination avec les autres entités des Nations Unies œuvrant dans la région de la CEE, en particulier dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement et par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays;
 - o) Fournir des éléments utiles pour l'établissement des rapports pertinents du Secrétaire général à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres organes principaux et subsidiaires des Nations Unies;
 - p) Renforcer le rôle des femmes et promouvoir l'égalité des sexes au secrétariat de la Commission et veiller à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le programme de travail de la CEE;
 - q) Assurer une gestion efficace des ressources financières et humaines ainsi que le respect des règles, politiques et procédures de l'ONU.
- 20.33 La composante direction exécutive et administration comprend : le Bureau du Secrétaire exécutif, dont font partie le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et le Secrétaire de la Commission; le Groupe de la gestion des programmes; le Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle; et le Groupe de l'information.
- 20.34 Le Bureau du Secrétaire exécutif est chargé d'établir les orientations du secrétariat et de diriger celui-ci, notamment de coordonner les travaux de la Commission; de surveiller et de développer des relations avec les gouvernements des pays; d'agir en coordination avec le Secrétariat de l'ONU; de rendre compte à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social; de surveiller et d'établir des relations avec les autres entités des Nations Unies et avec les organismes extérieurs, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.
- 20.35 Le Groupe de la gestion des programmes a pour attributions essentielles de fournir des orientations et d'assurer la coordination d'ensemble de tous les aspects de la gestion de programmes (planification, suivi, évaluation et établissement de rapports). Il suit les recommandations formulées par les organes de contrôle des Nations Unies et veille à leur application. Il fournit des orientations pour les activités de coopération technique, dont il assure la coordination globale, et favorise les synergies entre les travaux normatifs et opérationnels de la CEE. Il fait office de secrétariat pour le Groupe de travail sur la coopération technique et appuie la mobilisation de ressources pour les activités de coopération technique. Il coordonne son action avec celle des autres commissions régionales et entités des Nations Unies sur les questions relatives aux programmes et à la coopération technique.
- 20.36 Le Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle donne une perspective régionale pour l'examen des grands thèmes intersectoriels, notamment le développement durable et la problématique hommes-femmes, le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, en organisant des réunions régionales, en élaborant et coordonnant des contributions orientées vers l'action dans le cadre des préparatifs pour les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes, et du suivi de celles-ci, ainsi que pour les rapports pertinents du Secrétaire général au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Il assure le service des réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Europe et l'Asie centrale qui réunit les directeurs des bureaux régionaux des fonds,

programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et contribue aux rapports interinstitutions et à d'autres documents du Mécanisme.

20.37 Le Groupe de l'information est chargé de mettre en œuvre la stratégie d'information arrêtée par la CEE, qui a pour but de mieux faire connaître la Commission et de mobiliser un appui pour son action. Il promeut l'image institutionnelle de la Commission en gérant les parties institutionnelles de son site Web, dont il garantit la cohérence globale, ainsi qu'en concevant et produisant des supports promotionnels sur les activités de la CEE. Il gère les relations de la Commission avec les médias, assure sa présence dans les médias sociaux et mène une action de veille et d'analyse médiatiques. Il conseille le Secrétaire exécutif, les hauts responsables et le personnel sur des questions de communication externe et de sensibilisation.

Tableau 20.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalizations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion et exécution efficaces du programme de travail	Pourcentage de produits exécutés dans les délais fixés	Objectif	95	95	95
		Estimation		93	95
		Résultats effectifs			92
b) Cohérence et coordination accrues dans l'exécution des programmes aux niveaux mondial, régional et national	Nombre de nouvelles initiatives prises pour renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux mondial, régional et national	Objectif	5	5	3
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			5
c) Meilleure connaissance des travaux de la CEE parmi ses États membres	Nombre de consultations de pages sur le site Web de la CEE [en millions]	Objectif	100	90	85
		Estimation		90	85
		Résultats effectifs			85
d) Meilleure transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les travaux des comités sectoriels de la CEE	Augmentation du nombre de comités sectoriels qui inscrivent la problématique hommes-femmes dans leur programme de travail	Objectif	3	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

20.38 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'Office des Nations Unies à Genève fournit les services d'appui nécessaires dans les délais voulus et de manière efficace; b) les États membres continuent de soutenir les travaux de la CEE; c) toutes les parties concernées sont disposées à coopérer et sont en mesure de le faire.

Produits

20.39 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session biennale de la Commission (5); réunions du Comité exécutif (9); réunions relatives au suivi des résultats de conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (6);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux de la session biennale de la Commission (1); documents pour la session biennale de la Commission (6); documents pour les réunions du Comité exécutif (35); documents pour les réunions relatives à des conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : recueil des instruments juridiques, normes et critères (1); rapport annuel de la CEE (2); rapport sur l'application du programme de développement pour l'après-2015 dans la région (1);
 - ii) Publications isolées : inégalités entre les sexes, croissance et politiques dans la région de la CEE : les défis à relever (1); b) rapport interinstitutions (programme de développement pour l'après-2015 et objectifs de développement durable) (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : compilations annuelles des bulletins d'information hebdomadaires de la CEE (2); brochure sur la problématique hommes-femmes et l'économie (1); kits annuels de supports d'information et de promotion (CD-Rom, brochures, banderoles, panneaux, affiches et cartes postales) (2); compilations annuelles des informations sur les activités de la CEE diffusées sur les médias sociaux (Facebook, Twitter, Google+, Instagram) (2); séries annuelles de films sur les activités de la CEE (2);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : séries annuelles des conférences de presse sur les activités de la CEE (2); séries annuelles des communiqués de presse sur les activités de la CEE (2);
 - v) Activités ou documentation techniques : gestion du site Web du Comité exécutif (2); gestion des pages du Groupe de la gestion des programmes sur l'intranet iSeek (2); gestion du site Web de la CEE sur la problématique hommes-femmes (2); gestion des pages du Bureau exécutif sur l'intranet iSeek (2); gestion du site Web donnant accès aux informations et documents concernant la CEE dans son ensemble (2); gestion du site Web sur les activités de coopération technique (2);
 - vi) Apports à des produits communs : contributions techniques au rapport annuel *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (2); contributions techniques à différents rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à des organes apparentés (4); contributions au rapport d'étape et au rapport final sur l'exécution du budget-programme par le Secrétariat de l'ONU (2);
 - vii) Service des réunions interinstitutions : réunions du Mécanisme de coordination régionale (4);
 - viii) Documentation pour les réunions interinstitutions : rapports du Mécanisme de coordination régionale (4);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs concernant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative Unité d'action des Nations Unies (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages sur l'entrepreneuriat au féminin (4);
 - iii) Projets opérationnels : projet mené en collaboration avec la CESAP sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques relevant du Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'économie du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (1);
- d) Services d'appui administratif (budget ordinaire) :
 - i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et élaboration de la section du plan-programme biennal concernant la CEE [programme 17 (Développement économique en Europe)] (1); coordination et élaboration du chapitre du budget-programme concernant la CEE [chapitre 20 (Développement économique en Europe)] (1); coordination et élaboration du chapitre du budget-programme concernant la CEE [chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique)] (1); coordination et élaboration du programme biennal de publications de la CEE (1);
 - ii) Évaluations : évaluations des programmes, assurance de la qualité et contrôle des évaluations des sous-programmes; promotion de l'application des enseignements tirés d'auto-évaluations et la mise en commun des pratiques optimales (1).

20.40 La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 20.9.

Tableau 20.9 **Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	9 313,9	9 059,4	24	24
Autres objets de dépense	534,4	506,8	–	–
Total partiel	9 848,3	9 566,2	24	24
Ressources extrabudgétaires	71,5	67,8	–	–
Total	9 919,8	9 634,0	24	24

20.41 Les ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration s'élèvent à 9 566 200 dollars, dont 9 059 400 dollars permettront de financer partiellement 24 postes [1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 10 G(AC)]. La diminution de 254 500 dollars du montant prévu au titre des postes tient au fait qu'il est proposé de geler le recrutement à un poste permanent dans le cadre des nouvelles réductions prescrites par la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

20.42 Le montant de 506 800 dollars prévu au titre des autres objets de dépense couvrira les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les honoraires d'experts, les voyages, les

services contractuels et les dépenses de représentation. La réduction nette de 27 600 dollars tient surtout à la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, de la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion, cette baisse étant en partie annulée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire auquel il sera fait appel pendant les périodes de pointe.

- 20.43 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 67 800 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer des activités relatives à l'autonomisation économique des femmes dans la région de la CEE, notamment dans le cadre du suivi de la Réunion régionale d'examen Beijing +20.

C. Programme de travail

- 20.44 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans le tableau 20.10.

Tableau 20.10 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
1. Environnement	11 070,0	11 059,7	32	32
2. Transports	13 233,5	13 896,2	38	40
3. Statistiques	9 284,2	9 239,2	27	27
4. Coopération et intégration économiques	4 704,0	4 076,3	12	11
5. Énergie durable	4 581,7	4 578,4	12	12
6. Commerce	8 046,8	7 261,6	23	21
7. Foresterie et bois	2 420,1	2 949,7	7	8
8. Logement, aménagement du territoire et population	2 286,8	2 284,6	7	7
Total partiel	55 627,1	55 345,7	158	158
Ressources extrabudgétaires	31 882,1	29 048,8	26	26
Total	87 509,2	84 394,5	184	184

Sous-programme 1 Environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 059 700 dollars

- 20.45 L'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l'environnement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gouvernance et la performance environnementales dans toute la région afin de préserver l'environnement et la santé

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Meilleure réponse des pays dont s'occupe la CEE face aux problèmes environnementaux	Nombre de nouvelles mesures prises par les pays dont s'occupe la CEE pour faire face à des problèmes environnementaux existants ou naissants	Objectif	2	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Meilleure exécution des accords environnementaux multilatéraux de la CEE et élargissement de leur portée géographique	i) Accroissement de la part de parties contractantes rendant compte des progrès réalisés dans l'exécution des accords environnementaux multilatéraux	Objectif	85	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de parties contractantes aux accords environnementaux multilatéraux de la CEE	Objectif	310	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est	Accroissement de la part des recommandations de la CEE sur la surveillance environnementale appliquées par les États membres	Objectif	50	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
d) Amélioration de la performance environnementale dans les pays intéressés	Part des recommandations issues de l'examen de la performance environnementale mené au cours d'exercices biennaux antérieurs appliquées par les pays	Objectif	65	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 20.46 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies au niveau des pays : a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans les politiques et appliquer la législation nationale compte tenu des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE; b) il existe une prise de conscience et une participation suffisantes du public en matière écologique pour permettre la mise en œuvre des politiques nationales et régionales; c) aucun bouleversement économique sur le plan mondial, régional et national ne vient perturber la disponibilité des ressources.

Produits

- 20.47 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité des politiques de l'environnement :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité des politiques de l'environnement (14); sessions extraordinaires du Comité (6); réunions du Bureau du Comité (3); réunions du Comité directeur chargé de l'éducation au service du développement durable (8); réunions du Bureau du Comité directeur (4); réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (8); réunions du Groupe spécial d'experts des études de performance environnementale (12); réunions de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (10); huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (5);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité des politiques de l'environnement (4); série de documents (20 environ) pour le Comité (1); série de documents (10 environ) établis au titre du processus « Un environnement pour l'Europe » (1); rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (y compris additifs) (1); série de documents (10 environ) pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (1); rapports du Comité directeur chargé de l'éducation au service du développement durable (2); série de documents (10 environ) pour le Comité directeur chargé de l'éducation au service du développement durable (1); rapports du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (2); documents pour le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (4); rapports de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (4); documents pour l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (6);
- ii) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité juridique prévu par la Convention sur l'eau (6); Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (8); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (8); Comité d'application de la Convention sur l'eau (16); Bureau de la Convention sur l'eau (6); Équipe spéciale prévue par la Convention sur l'eau (6); Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (6); Groupe de travail de l'eau et de la santé (8); Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé (12); Bureau du Protocole sur l'eau et la santé (6); Équipe spéciale prévue par le Protocole sur l'eau et la santé (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (2); série de documents (24 environ) établis au titre de la Convention sur l'eau (1); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (2); rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (y compris additifs) (1); rapports du Groupe de travail de l'eau et de la santé (2); rapports du Comité d'application de la Convention sur l'eau (4); rapports du Comité juridique prévu par la Convention sur l'eau (2); série de documents (24 environ) établis au titre du Protocole sur l'eau et la santé (1); rapports du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé (4);

- iii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des États parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (5); Groupe de travail sur la mise en œuvre (10); Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Convention (8); consultations des coordonnateurs de l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (3); groupe commun d'experts de l'eau et des accidents industriels (4); Bureau de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (y compris additifs) (1); série de documents (13 environ) établis au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); rapport sur l'application de la Convention (1); rapports du Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Convention (2); série de documents (10 environ) pour le Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Convention (1);
- iv) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Organe exécutif de la Convention sur l'air (14); réunion conjointe de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail sur les effets (16); Groupe de travail des stratégies et de l'examen (12); Comité d'application (24);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports de l'Organe exécutif de la Convention sur l'air (y compris additifs) (2); série de documents (40 environ) établis au titre de la Convention sur l'air (1); rapports sur les travaux de la réunion conjointe de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail sur les effets (2); rapports du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (2);
- v) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et Réunion des Parties à la Convention d'Espoo agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale;
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion des Parties à la Convention d'Espoo (4); Réunion des Parties à la Convention d'Espoo agissant comme Réunion des Parties au protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (4); Comité d'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (36); Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (12); Bureau de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo et rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (y compris additifs) (1); série de

- documents (32 environ) établis au titre de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (1); rapports du Comité d'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (6); rapports du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (2);
- vi) Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (6); Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (6); Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (12); Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (12); Comité de contrôle du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (70); Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (8); Équipe spéciale sur l'accès à l'information prévue par la Convention d'Aarhus (12); Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel prévue dans la Convention d'Aarhus (12); Équipe spéciale sur l'accès à la justice prévue dans la Convention d'Aarhus (12); Bureau de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (8); Bureau de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (8);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus (y compris additifs) (1); série de documents (45 environ) établis au titre de la Convention d'Aarhus (1); série de documents (20 environ) sur les questions relatives au respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (1); rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (y compris additifs) (1); série de documents (20 environ) établis au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); série de documents (5 environ) sur les questions relatives au respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); rapports du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (2); rapports du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); série de rapports (70 environ) du Comité de contrôle du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (1); série de rapports (15 environ) du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1);
- vii) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (3);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (1); documents pour le Comité directeur du Programme (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Gestion intégrée des ressources en eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale : rapport sur l'état d'avancement du dialogue engagé au

- niveau national dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau (série Eau) (1); 20 ans de réalisations au titre de la Convention sur l'eau (série Eau) (1);
- ii) Publications isolées : études de la performance environnementale de pays (4); principaux résultats obtenus et problèmes rencontrés dans l'ouverture de l'accès à l'information en application de la Convention d'Aarhus (1); évaluation des dispositions techniques du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (1); nouveau tirage de la Convention d'Aarhus (1); études de cas sur le recensement et l'évaluation des avantages de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et les activités de communication connexes (1); guide sur les mesures à prendre pour réduire l'inégalité d'accès à l'eau et à l'assainissement (1); directives sur la définition d'objectifs et l'évaluation et la présentation des résultats obtenus (2^e éd.) (1); indicateurs d'environnement de la CEE (1); Système de partage d'informations sur l'environnement dans la région paneuropéenne (1); guide sur l'application de la Convention d'Espoo (1); directives sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière destinées aux pays d'Asie centrale (1); examen de l'application de la Convention d'Espoo (2013-2015) (1); application de la Déclaration de Paris adoptée à l'issue de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (1); Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (1); examen de l'application du Protocole à la Convention d'Espoo, relatif à l'évaluation stratégique environnementale (2013-2015) (1); nouveau tirage de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); guide sur l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (1); guide sur l'aménagement du territoire et l'implantation d'installations dangereuses compte tenu de l'impact environnemental (1);
 - iii) Communiqués et conférences de presse: catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de manifestations importantes et de la parution de publications (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : tenue à jour d'un site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : ateliers sous-régionaux portant sur l'application de la Convention d'Espoo et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (3); ateliers sur l'application de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); ateliers sur la gestion des eaux transfrontières (12); ateliers sur l'eau et la santé (6); ateliers sur l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (7); ateliers sur l'application de la Convention sur l'air (3); ateliers sur les stratégies intégrées concernant des modes de transport viables dans le cadre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (4); ateliers sur la surveillance de l'environnement et les indicateurs d'environnement (4); ateliers sur l'application de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable (4);
 - ii) Projets opérationnels : renforcement des capacités concernant les politiques et mesures visant à promouvoir la sécurité et la salubrité de la marche et du vélo, préconisées dans la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (1).

20.48 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 20.12.

Tableau 20.12 Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	10 928,8	10 928,8	32	32
Autres objets de dépense	141,2	130,9	–	–
Total partiel	11 070,0	11 059,7	32	32
Ressources extrabudgétaires	22 342,9	22 322,8	17	17
Total	33 412,9	33 382,5	49	49

20.49 Les ressources demandées au titre du sous-programme 1 (Environnement) s'élèvent à 11 059 700 dollars, dont 10 928 800 dollars serviront à financer 32 postes [1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 10 G(AC)] et 130 900 dollars à couvrir les autres objets de dépense (services de consultants et voyages). La réduction de 10 300 dollars tient surtout à la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, de la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

20.50 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, les ressources prévues au budget ordinaire seront complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 322 800 dollars, dont un montant de 5 978 000 dollars servira à financer 17 postes [1 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et un montant de 16 344 800 dollars à couvrir les autres objets de dépenses, afin : a) d'aider les pays en transition à appliquer les instruments, normes et règles juridiques de la CEE relevant de diverses conventions relatives à l'environnement; b) d'appuyer et d'exécuter d'autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités liés à l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. La diminution de 20 100 dollars du montant des ressources extrabudgétaires prévu en 2016-2017 tient au fait que certains projets auront été achevés en 2014-2015.

Sous-programme 2 Transports

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 896 200 dollars

20.51 Le sous-programme relève de la Division des transports. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des transports viables qui soient sûrs, propres et concurrentiels, grâce au développement des mouvements de marchandises et de la mobilité des personnes par les modes de transport intérieur, en améliorant la sécurité de la circulation, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique, la sécurité des transports intérieurs et l'efficacité des services dans le secteur des transports

Chapitre 20 Développement économique en Europe

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports intérieurs internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), y compris les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports	i) Accroissement du nombre d'instruments juridiques relatifs aux transports en vigueur qui sont administrés par la CEE par rapport au nombre total d'instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE (pourcentage)	Objectif	88	87	86
		Estimation		87	86
		Résultats effectifs			86
	ii) Nombre de nouveaux règlements concernant les véhicules et de modifications des dispositions existantes	Objectif	100	100	130
		Estimation		100	130
		Résultats effectifs			130
	iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour tenir compte de la révision la plus récente des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses	Objectif	6	6	6
		Estimation		6	6
		Résultats effectifs			6
b) Élargissement de la couverture géographique et amélioration de l'application des instruments juridiques et des recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE	i) Augmentation du nombre de parties contractantes, notamment extérieures à la région, aux instruments juridiques et recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE	Objectif	1 710	1 700	1 720
		Estimation		1 700	1 690
		Résultats effectifs			1 690
	ii) Augmentation du nombre de mécanismes de suivi de l'application des instruments juridiques et recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE	Objectif	8	7	5
		Estimation		7	7
		Résultats effectifs			7
c) Renforcement de la capacité des États membres de la CEE, particulièrement les pays en développement sans littoral, en ce qui concerne le développement d'infrastructures des transports paneuropéennes et transcontinentales et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports	i) Nombre d'activités de renforcement des capacités relatives aux transports	Objectif	116	115	122
		Estimation		115	114
		Résultats effectifs			114
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres de l'ONU participant à des projets sous-régionaux de la CEE relatifs aux infrastructures de transport	Objectif	55	53	52
		Estimation		53	52
		Résultats effectifs			52
d) Renforcement de la capacité d'appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents, en particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale	i) Nombre d'activités de renforcement des capacités relatives aux transports	Objectif	29	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CEE	Objectif	40	37	35
		Estimation		37	30
		Résultats effectifs			

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>		
		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
	ayant défini des objectifs de renforcement de la sécurité routière	Résultats effectifs		30

Facteurs externes

20.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les diverses parties intéressées parviennent à un consensus sur la mise à jour des instruments juridiques en vigueur et sur l'élaboration de nouveaux instruments; b) le climat est propice à la ratification des instruments juridiques de l'ONU relatifs au secteur des transports ou à l'adhésion à ceux-ci; c) les gouvernements et les parlements décident d'adopter, d'appliquer et de faire respecter les instruments internationaux connexes; d) le climat politique reste stable et les pays membres et les organisations régionales coopèrent pour appuyer le développement des infrastructures et réseaux de transport et faciliter le passage des frontières; e) les États membres ont, aux niveaux national et infranational, la volonté politique de promouvoir une mobilité viable, de fixer des objectifs d'amélioration de la sécurité routière, de réglementer les transports et de définir des objectifs pertinents en faveur du développement (économique, social et environnemental) durable; f) les fonds nécessaires sont dégagés au niveau national pour appliquer les instruments juridiques, les mesures d'amélioration de la sécurité routière et les projets et programmes de développement durable du secteur des transports; g) les contributions volontaires sont suffisantes pour favoriser le renforcement des capacités et les travaux d'analyse.

Produits

20.53 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité des transports intérieurs :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité des transports intérieurs (12); réunions du Bureau du Comité (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité des transports intérieurs (2); rapports sur l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur – module Sécurité routière (4); documents pour les sessions du Comité des transports intérieurs (56);
 - ii) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session biennale du Comité d'experts (1);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité d'experts (1); rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les travaux du Comité d'experts (1); ordre du jour provisoire annoté du Comité d'experts (1);
 - iii) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses, relevant du Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Sous-Comité d'experts (54);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Sous-Comité d'experts (4); séries annuelles de documents sur les modifications et l'application des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (quelque 110 documents par série les années paires et 60 les années impaires) (2); ordre du jour provisoire annoté du Sous-Comité d'experts (4);
- iv) Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Sous-Comité d'experts (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Sous-Comité d'experts (4); séries annuelles de documents sur les modifications et l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (quelque 25 documents par série les années paires et 10 les années impaires) (2); ordre du jour provisoire annoté du Sous-Comité d'experts (4);
- v) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (35); Groupe de travail du bruit (24); Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (28); Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (28) : Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (28); Groupe de travail de la sécurité passive (28); Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (28); Comité de gestion pour la coordination des travaux (12); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (6); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (2); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions du Forum mondial, dont ceux du Comité de gestion pour la coordination des travaux et des comités d'administration des Accords de 1958 et 1997 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (6); rapports du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (4); rapports du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); rapports du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); rapports du Groupe de travail du bruit (4); rapports du Groupe de travail de la sécurité passive (4); rapports du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4); résolution sur la construction automobile (2); séries de documents sur les modifications apportées aux instruments juridiques sur la construction des véhicules automobiles (16 séries par an, soit quelque 640 documents par an au total) (32); rapports sur l'état d'avancement de l'application de l'Accord de 1958 (2); rapports sur l'état d'avancement de l'application de l'Accord de 1997 (2); rapports sur l'état d'avancement de l'application de l'Accord de 1998 (2); ordre du jour provisoire annoté des sessions du Forum mondial, y compris l'ordre du jour provisoire annoté du Comité de gestion pour la coordination des travaux et des comités d'administration des Accords de 1958 et 1997 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (6); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (4); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail du bruit (4); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail de la sécurité

- passive (4); ordre du jour provisoire annoté du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4); documents pour le Forum mondial (4);
- vi) Groupe de travail du transport des denrées périssables :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail du transport des denrées périssables (16);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); séries annuelles de documents sur les modifications et l'application de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (quelque 40 documents par série les années paires et 70 les années impaires) (2); documents pour le Groupe de travail du transport des denrées périssables (6);
- vii) Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (40); réunions communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (48); réunions communes d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Commission de sécurité de l'ADN) (36); réunions du Comité d'administration de l'ADN (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (4); rapports sur les travaux des réunions communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (4); rapports sur les travaux des réunions communes d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (4); rapports sur les travaux des sessions du Comité d'administration de l'ADN (4); séries de documents sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et l'ADN (4 séries par an, soit quelque 155 documents par an au total) (8); liste des modifications de l'ADN (1); liste des modifications de l'ADR (1); documents pour les sessions du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (8); ordre du jour provisoire annoté des réunions communes d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (4); ordre du jour provisoire annoté des réunions communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (4); ordre du jour provisoire annoté des sessions du Comité d'administration de l'ADN (4);
- viii) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports (2); documents pour le Groupe de travail (18);

- ix) Groupe de travail des statistiques des transports :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail des statistiques des transports (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail (2); documents pour le Groupe de travail (26);
- x) Groupe de travail des transports routiers :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail des transports routiers (12); session extraordinaire du Groupe de travail des transports routiers (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail (3); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne (2); documents pour le Groupe de travail (7); documents sur les modifications de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (2); documents sur les modifications de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (4); document sur l'application de l'AETR (2); projet d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (2); documents sur le transport international routier de marchandises (2);
- xi) Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (28);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4); document sur l'application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière (1); documents sur les modifications des Conventions de 1968 (4); documents sur les règles nationales de sécurité routière (2); documents sur la révision des résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière (2); enquêtes multidisciplinaires sur les accidents de la route (2); documents sur la Décennie d'action pour la sécurité routière (2); documents pour le Groupe de travail (8);
- xii) Groupe de travail des transports par chemin de fer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail des transports par chemin de fer (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); documents pour le Groupe de travail (18); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet Chemin de fer transeuropéen (TER) (2); documents sur les modifications de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) (2); documents sur la productivité en matière de transports ferroviaires (2);
- xiii) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (12);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail (2); documents pour le Groupe de travail (16); documents sur les modifications de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) (2); documents sur l'évolution du transport intermodal (4);
- xiv) Groupe de travail des transports par voie navigable;
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail des transports par voie navigable (12); réunions du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (24);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail des transports par voie navigable (2); rapports du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (4); documents sur les modifications de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (2); documents pour le Groupe de travail des transports par voie navigable (38); documents pour le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (34);
- xv) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (36); réunions du Comité de gestion de la Convention TIR (8); réunions du Conseil d'administration TIR (28); Groupe d'experts sur les aspects juridiques de l'informatisation de la procédure TIR (16);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur l'application de la Convention TIR (40); documents sur l'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (8); documents sur l'informatisation de la procédure TIR (10); documents pour le Groupe de travail sur les opérations douanières touchant les transports (10); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail sur les opérations douanières touchant les transports (6); documents pour le Comité de gestion de la Convention TIR (8); rapports du Comité de gestion de la Convention TIR (4); rapports sur les travaux des réunions du Conseil d'administration TIR (6); rapports du Groupe d'experts sur les aspects juridiques de l'informatisation de la procédure TIR (4); documents sur l'application d'autres conventions sur la facilitation du passage des frontières (2);
- xvi) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité directeur (3);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux de la session annuelle du Comité directeur (1); documents pour le Comité directeur (8);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) (1); Manuel TIR (1); Bulletin de statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord 2017 (1); Bulletin de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord 2016 (1); Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

- route (ADR 2017) (vol. I et II) (1); Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN 2017) (vol. I et II) (1); Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, règlement type, 20^e édition révisée, Volumes I et II (1); Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, manuel d'épreuves et de critères (1); Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (1); tendances de l'évolution des transports et économie du secteur 2016-2017 (1); Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP29), modalités de travail et moyens d'y participer (1);
- ii) Publications isolées : rapport sur l'étape 3 concernant les liaisons terrestres Europe-Asie (1); étude sur le passage des frontières et les problèmes douaniers intéressant les transports (1); Livre bleu, troisième édition révisée (ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.3) (1); livre blanc sur la navigation intérieure (1); examen des transports ferroviaires (1); logistique du transport intermodal (1); incidences des changements climatiques et adaptation des réseaux de transport (1); outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) (1); Sécurité routière : évaluation à mi-parcours de la concrétisation de la Décennie d'action pour la sécurité routière (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents d'information tels que le répertoire du Comité des transports intérieurs (6); informations sur les activités de la CEE dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et des transports (1); informations sur les activités du Comité des transports intérieurs en matière d'environnement (1); informations sur l'amélioration de la sécurité des enfants grâce aux systèmes de retenue pour enfants (1);
- iv) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de la tenue de réunions ou de forums et de la parution de publications (2);
- v) Activités ou documentation techniques : tenue à jour de la Banque de données internationale TIR (ITDB) sur les opérateurs de transport, notamment sa version en ligne (2); mise au point et tenue à jour du projet de gestion en ligne de la Banque de données ITDB (2); tenue du registre en ligne des dispositifs de scellement et des timbres douaniers (2); gestion du site Web TIR (2); tenue de l'inventaire en ligne des normes sur l'infrastructure concernant les eaux intérieures (2); tenue de l'inventaire en ligne des normes en vigueur et des paramètres énoncés dans l'AGC et l'AGTC (2); séries de règlements de l'ONU concernant les véhicules et modifications de ceux-ci, annexés à l'Accord de 1958 (séries de 100 documents chacune) (2); séries de règlements techniques mondiaux de l'ONU concernant les véhicules et modifications de ceux-ci, dans le cadre de l'Accord de 1998 (séries de 5 documents chacune) (3); série de règles de l'ONU sur les contrôles techniques périodiques des véhicules, annexées à l'Accord de 1997 (série de 2 documents) (1); tenue des bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement (2); tenue à jour du site Web contenant des documents de séance, des publications et des informations concernant les activités relatives au sous-programme (2); mise au point et tenue à jour de l'Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer (2);
- vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : facilitation des transports et application de la Convention TIR (2); atelier annuel sur les systèmes de transport intelligents (2);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs sur les instruments juridiques concernant les transports intérieurs (2), la facilitation des transports (2), le passage des frontières (2), la sécurité routière (2), la construction automobile (2) et le transport des marchandises dangereuses et autres marchandises particulières (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires sur certaines questions relatives aux projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen (systèmes de transport intelligents, tarification des infrastructures, transport intermodal, nouvelles technologies applicables aux opérations de transport par chemins de fer, centres logistiques et villages d'affrètement et passage de frontières) (4); séminaires et ateliers sur la facilitation des transports et l'application de la Convention TIR (2); atelier ou séminaire sur les statistiques des transports (2); atelier sur les tendances de l'évolution des transports et l'économie du secteur (2); atelier sur les questions actuelles concernant les transports ferroviaires (2); atelier sur les questions actuelles concernant le transport intermodal et la logistique (2); atelier sur le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (1); symposium sur le Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (1);
 - iii) Projets opérationnels : projet de réseau transeuropéen d'autoroutes (1); projet de chemin de fer transeuropéen (1).

20.54 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 20.14.

Tableau 20.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	13 060,3	13 735,6	38	40
Autres objets de dépense	173,2	160,6	—	—
Total partiel	13 233,5	13 896,2	38	40
Ressources extrabudgétaires	4 221,9	4 193,7	7	7
Total	17 455,4	18 089,9	45	47

20.55 Les ressources demandées au titre du sous-programme 2 (Transports), d'un montant de 13 896 200 dollars, se répartiraient comme suit : 13 735 600 dollars pour le financement de 40 postes [1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 5 P-2, 1 G(1°C) et 13 G(AC)] et 160 600 dollars pour les autres objets de dépense (services de consultants et voyages). L'augmentation nette de 662 700 dollars s'explique par le gain de 1 poste P-4 et de 1 poste P-2 par transfert depuis le sous-programme 6 (Commerce), l'objectif étant de renforcer les capacités du secrétariat quant au service des réunions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules, en application de l'alinéa b) du paragraphe 31 de la partie VIII de la décision A (65) de la Commission; cette hausse est partiellement compensée par une baisse de 12 600 dollars, qui tient surtout à la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, de la baisse des dépenses relatives

aux voyages qui devrait résulter de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

- 20.56 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 4 193 700 dollars, dont 2 538 800 dollars pour le financement de 7 postes [3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et 1 654 900 dollars pour les autres objets de dépense, viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire. Elles permettraient à la Division des transports : a) de superviser, au nom des parties contractantes à la Convention, l'application du régime de transit douanier TIR, y compris le fonctionnement du système de garanties douanières qui en fait partie, et de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par le Comité de gestion de la Convention TIR; b) de mener des activités dans le cadre des projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen; c) d'organiser des ateliers de renforcement des capacités. La diminution de 28 200 dollars des ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2016-2017 tient au fait que certains projets ont été menés à bien pendant l'exercice biennal 2014-2015 et prend en compte la dernière actualisation du montant des contributions prévues.

Sous-programme 3 Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 239 200 dollars

- 20.57 Le sous-programme, dont la responsabilité incombe à la Division de statistique, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international et assurer la coordination des activités statistiques internationales engagées dans la région de la CEE

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Refonte de l'activité statistique internationale	i) Nombre d'organisations internationales contribuant aux activités statistiques de la Conférence des statisticiens européens et de ses organes subsidiaires	Objectif	25	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Nombre de domaines statistiques faisant l'objet d'un travail de fond de la part du Bureau de la Conférence des statisticiens européens	Objectif	5	5	5
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			5
b) Établissement de normes et de recommandations, nouvelles ou actualisées, visant à améliorer la comparabilité des statistiques au niveau international	i) Nombre de normes statistiques internationales, nouvelles ou révisées, et de recommandations mises au point avec la contribution de la CEE	Objectif	6	5	6
		Estimation		5	6
		Résultats effectifs			6
	ii) Nombre de domaines statistiques (d'après la classification des activités)	Objectif	27	27	27
		Estimation		27	27

Titre V Coopération régionale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	statistiques de la CEE) faisant l'objet d'un travail méthodologique de fond de la part de la CEE	Résultats effectifs			27
c) Renforcement des capacités des pays à appliquer les normes et recommandations internationales dans les statistiques officielles, notamment les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international	i) Nombre de pays dont les systèmes statistiques sont moins avancés qui appliquent les recommandations issues des évaluations mondiales des systèmes nationaux de statistique dans leurs stratégies de développement de la statistique	Objectif	6	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Pourcentage d'experts nationaux qui se disent satisfaits de la pertinence et de la qualité des services consultatifs, des stages et des ateliers de la CEE	Objectif	85	80	80
		Estimation		85	80
		Résultats effectifs			80
d) Renforcement de la disponibilité et augmentation de l'utilisation des statistiques figurant dans la banque de données de la CEE, notamment celles qui concernent les objectifs de développement arrêtés au niveau international, l'égalité des sexes, les principaux indicateurs socioéconomiques et le développement durable, aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles dans les États membres de la CEE	i) Nombre de téléchargements de données statistiques provenant de la banque de données de la CEE	Objectif	600,000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits de la qualité, de l'exhaustivité et du degré d'actualité des données contenues dans la banque de données statistiques de la CEE	Objectif	80	80	80
		Estimation		80	80
		Résultats effectifs			80

Facteurs externes

20.58 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les instituts de statistique des pays membres de la CEE et les organisations de statistique internationales, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT), le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, sont disposés à coopérer; b) la participation des bureaux de statistique nationaux aux travaux menés à l'échelle internationale et l'application des normes issues de ces travaux ne sont pas compromises par un manque de moyens; c) les travaux de modernisation de la production statistique bénéficient d'un appui suffisant de la part des donateurs; d) les bureaux de statistique nationaux poursuivent leurs activités visant à développer certains domaines statistiques clefs; e) suffisamment de ressources sont disponibles pour appuyer les instituts de statistique nationaux des pays dont les systèmes statistiques sont moins avancés; f) les instituts de statistique nationaux et internationaux mettent gratuitement à la disposition de la banque de données statistiques de la CEE les données dont celle-ci a besoin, et l'infrastructure technique est suffisamment développée pour appuyer les activités portant sur les bases de données et la diffusion d'informations sur le Web.

Produits

20.59 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Conférence des statisticiens européens :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Conférence des statisticiens européens (10); réunions du Bureau de la Conférence (14); réunions intergouvernementales spéciales sur les statistiques démographiques et sociales (36); statistiques économiques (25); modernisation de la production statistique (44); statistiques relatives à l'environnement, au développement durable et à d'autres domaines (18); réunions régionales sur les indicateurs des objectifs de développement durable (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles de la Conférence (2); documentation destinée aux réunions intergouvernementales sur les statistiques relatives à l'environnement et à d'autres domaines (4); statistiques démographiques et sociales (20); statistiques économiques (15); modernisation de la production statistique (8); coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE (12); questions intéressant les directeurs des bureaux de statistique nationaux (12); documentation destinée aux réunions régionales sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (2); compilation annuelle des propositions faites par les gouvernements pour examen par la Conférence des statisticiens européens (environ 30 documents par compilation) (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : ECE Countries in Figures 2017 (1);
 - ii) Publications isolées : monographies sur les statistiques : guide sur la présentation des métadonnées relatives aux objectifs de développement durable (Getting the Facts Right II) (1) et méthodes de statistique économique (1); normes et études statistiques : statistiques de la comptabilité nationale (1) et guide sur la mesure du capital humain (1); documents méthodologiques : guide sur le calcul de la valeur des tâches ménagères non rémunérées (1), orientations sur l'évaluation de la pauvreté (1) et mesure des nouvelles formes de migration (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures sur les principes fondamentaux de la statistique officielle; Conférence des statisticiens européens portant notamment sur le programme de travail intégré, les bases de données statistiques ventilées par sexe et les bases de données macroéconomiques ainsi que les principaux indicateurs socioéconomiques pour la région (3);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de manifestations et de la parution de publications (2);
 - v) Apports à des produits communs : contribution aux activités menées à l'échelle internationale en vue d'élaborer des normes visant à moderniser la production et les services statistiques (2); contribution aux travaux menés sous l'égide des Nations Unies en matière de statistiques des changements climatiques et du développement durable (2); contribution aux travaux menés à l'échelle internationale en vue de développer et d'harmoniser les méthodes et outils de statistique, y compris les nouvelles techniques de communication des données et les services mobiles (1);

- vi) Activités techniques : mise à jour de la base de données sur les activités statistiques internationales (2); mise à jour de la base de données sur les statistiques ventilées par sexe de la CEE (2); mise à jour de la base de données sur les statistiques macroéconomiques de la CEE (2); mise à jour de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement durable (2); mise à jour de la base de données sur les indicateurs relatifs à l'environnement et aux domaines connexes (2); tenue à jour du site Web, des sites Web collaboratifs (wikis) et des bases de connaissances afin de faciliter les travaux des groupes d'experts et la diffusion d'informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : consultations spéciales avec des experts des bureaux de statistique nationaux au sujet de la collecte des données dont la CEE a besoin pour ses analyses et publications (3); consultations avec les équipes dirigeantes des bureaux de statistique nationaux au sujet de l'application des normes internationales et de l'amélioration des systèmes statistiques nationaux (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages et séminaires organisés dans le cadre de projets, financés à l'aide de ressources extrabudgétaires, sur les activités de statistique sociale, économique et environnementale et sur la modernisation de la production statistique (5); réunions, stages et séminaires organisés dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement (4).

20.60 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 20.16

Tableau 20.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	9 117,0	9 117,0	27	27
Autres objets de dépense	167,2	122,2	–	–
Total partiel	9 284,2	9 239,2	27	27
Ressources extrabudgétaires	463,9	54,2	–	–
Total	9 748,1	9 293,4	27	27

20.61 Les ressources prévues au titre du sous-programme 3 (Statistiques) s'élèvent à 9 239 200 dollars, dont un montant de 9 117 000 dollars qui servira à financer 27 postes [1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 5 P-2, 1 G(1°C) et 7 G(AC)] et un montant de 122 200 dollars, qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants et voyages). La baisse de 45 000 dollars tient à la non-reconduction de dépenses non renouvelables qui avaient servi à financer un poste appelé à être supprimé en 2014-2015 (34 000 dollars) et à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages à la suite de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions qui devraient intervenir en 2016-2017 en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (11 000 dollars).

- 20.62 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 54 200 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de : a) renforcer les capacités des pays du Caucase et d'Asie centrale à améliorer la production de statistiques sur la population et les migrations; b) améliorer le programme de renforcement des capacités relatives à la création de systèmes statistiques nationaux aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances. La baisse de 409 700 dollars tient au fait que plusieurs projets doivent être achevés pendant l'exercice 2014-2015 et qu'aucun autre financement n'est prévu pour l'exercice suivant.

Sous-programme 4 Coopération et intégration économiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 076 300 dollars

- 20.63 L'exécution du sous-programme incombe à la Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire. Elle s'effectuera conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité des activités économiques dans la région de la CEE

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement du dialogue visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité	Nombre de nouvelles recommandations de politique générale découlant de l'échange par les États membres de leurs données d'expérience et pratiques optimales	Objectif	5	6	8
		Estimation		5	8
		Résultats effectifs			8
b) Amélioration de l'application des recommandations de la CEE visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité	Nombre de nouvelles mesures prises par les États membres pour appliquer les recommandations de la CEE	Objectif	12	12	10
		Estimation		12	10
		Résultats effectifs			10
c) Renforcement des capacités nationales des pays de la région de promouvoir les bonnes pratiques et d'appliquer les recommandations de la CEE visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées pour les pays de la région	Objectif	13	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

20.64 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) des experts des gouvernements, des milieux universitaires et du secteur privé participent activement aux réunions de groupes d'experts et aux réseaux d'experts; b) les gouvernements sont disposés à engager un dialogue sur les orientations à suivre et à prendre des mesures pour appliquer les recommandations et les normes; c) les ressources extrabudgétaires nécessaires aux activités de renforcement des capacités, aux services consultatifs et aux projets opérationnels sont disponibles.

Produits

20.55 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (12); équipe de spécialistes des partenariats public-privé (8); équipe de spécialistes des politiques en matière d'innovation et de compétitivité (8); autres réunions de groupes d'experts, notamment sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, le financement du développement novateur et d'autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Comité (2); ensemble de documents pour les sessions du Comité (environ 14 documents) (1); rapports des réunions des équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (4); ensemble de documents pour les réunions des équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (environ 4 documents) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées: étude des performances en matière d'innovation de l'Azerbaïdjan (1); étude des performances en matière d'innovation d'un pays en transition économique (1); étude comparative sur certains aspects du développement fondé sur le savoir (3);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: catalogues annuels des lettres d'information sur les activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de partenariats public-privé internationaux (2); catalogues annuels des lettres d'information sur le développement fondé sur le savoir (2);
 - iii) Communiqués et conférences de presse: catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de colloques et de la parution de publications (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : tenue à jour du site Web sur lequel sont mis en ligne les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Stages, séminaires et ateliers : séances de formation et de renforcement des capacités dans les domaines sur lesquels porte le programme de travail (12); séminaires d'orientation dans les domaines sur lesquels porte le programme de travail (12);
 - ii) Projets opérationnels : projet lié au Groupe de travail sur le développement fondé sur le savoir du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la

CESAP (1); compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) (1);

20.66 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 20.18.

Tableau 20.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 496,7	3 968,7	12	11
Autres objets de dépense	207,3	107,6	–	–
Total partiel	4 704,0	4 076,3	12	11
Fonds extrabudgétaires	1 289,0	377,4	–	–
Total	5 993,0	4 453,7	12	11

20.67 Les ressources prévues au titre du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) s'élèvent à 4 076 300 dollars, dont un montant de 3 968 700 dollars qui servira à financer 11 postes [2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] et un montant de 107 600 dollars qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants, voyages et services contractuels). La réduction de 627 700 dollars s'explique principalement par : la perte d'un poste D-1 par transfert au sous-programme 7 (Foresterie et bois), conformément au paragraphe 31 c) de la section VIII de la décision A(65) de la Commission; la non-reconduction de dépenses d'un montant de 90 700 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui avaient servi à faire face à la suppression de postes en 2014-2015; la baisse de 9 000 dollars prévue à la rubrique Voyages compte tenu, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion; et le transfert d'un montant de 4 000 dollars au sous-programme 7.

20.68 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 377 400 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de mener des activités liées aux projets suivants : a) renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles en ce qui concerne la compétitivité et les politiques d'innovation, notamment au moyen de la commercialisation de la propriété intellectuelle et la promotion des partenariats public-privé; b) examen des résultats des pratiques novatrices dans le domaine de la promotion de l'intégration économique régionale et sous-régionale. La baisse de 911 600 dollars des ressources extrabudgétaires est due à l'achèvement de certains projets en 2014-2015.

Sous-programme 5 Énergie durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 578 400 dollars

20.69 L'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'énergie durable. Elle s'effectuera conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement du dialogue et de la coopération entre toutes les parties sur l'exploitation durable de l'énergie, notamment le rendement énergétique, la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables, le méthane provenant des mines de charbon, la classification des ressources minérales, le gaz naturel et la sécurité énergétique	i) Augmentation du nombre de recommandations relatives à l'exploitation durable de l'énergie, approuvées par des organes intergouvernementaux de la CEE	Objectif	8	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les États membres concernant l'énergie abordable et propre pour tous	Objectif	6	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Amélioration de la connaissance du rôle du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelables dans le développement énergétique durable	i) Augmentation du nombre de pratiques optimales établies et diffusées dans le domaine du rendement énergétique	Objectif	8	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de pratiques optimales établies et diffusées dans le domaine des sources d'énergie renouvelables	Objectif	4	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Augmentation du nombre de recommandations, directives, pratiques optimales et autres instruments normatifs de la CEE mis en œuvre pour favoriser le développement énergétique durable	i) Augmentation du nombre de pays appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales	Objectif	20	14	11
		Estimation		14	11
		Résultats effectifs			11
	ii) Augmentation du nombre d'activités visant à diffuser les pratiques optimales d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon à l'échelle mondiale	Objectif	7	6	–
		Estimation		6	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

20.70 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux niveaux national, régional et local : a) il existe une volonté politique de tenir compte des objectifs d'énergie durable dans les politiques et de prendre des mesures législatives qui intègrent les objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous », et les moyens pour ce faire sont suffisants; b) le public est suffisamment sensibilisé et mobilisé pour participer à l'application des politiques nationales et régionales visant à améliorer l'accès à l'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie.

Produits

20.71 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité de l'énergie durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité de l'énergie durable (12); Bureau du Comité (8); Groupe d'experts de la classification des ressources (12); Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (8); Groupe d'experts en matière de production d'électricité propre à partir de combustibles fossiles (8); Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (8); Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (8); Groupe d'experts du gaz (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Comité (2); ensemble de documents destinés au Comité (environ 20 documents) (1); rapports du Groupe d'experts de la classification des ressources (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts de la classification des ressources (environ 16 documents) (1); rapports du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (environ 12 documents) (1); rapports du Groupe d'experts en matière de production d'électricité propre à partir de combustibles fossiles (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts en matière de production d'électricité propre à partir de combustibles fossiles (environ 12 documents) (1); rapports du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (environ 15 documents) (1); rapports du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (environ 12 documents) (1); rapports du Groupe d'experts du gaz (2); ensemble de documents destinés au Groupe d'experts du gaz (environ 15 documents) (1);
- b) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Conseil consultatif du Centre du gaz :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Conseil consultatif du Centre du gaz (8); réunions des groupes d'experts et des équipes spéciales du Centre du gaz (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement du projet concernant le Centre du gaz (2); rapports sur les travaux des ateliers et des conférences de haut niveau (2);
- c) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : suivi des progrès accomplis dans la mise en exploitation des énergies renouvelables (1); consignes concernant les pratiques optimales pour la mise en exploitation des énergies renouvelables (1); promotion des avantages liés à l'efficacité énergétique (1); mise en œuvre de politiques rentables visant à améliorer l'efficacité énergétique (1); Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales incorporant les spécifications pour son application (version actualisée) (1); Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon (version actualisée) (1); analyse de l'efficacité des centrales alimentées par des combustibles fossiles dans la

région de la CEE (1); Guide des pratiques optimales pour réduire les fuites de gaz le long de la chaîne de valeur du gaz (1); Guide des pratiques optimales pour intensifier le rôle du gaz naturel dans le développement du recours à l'énergie renouvelable (1); Guide des pratiques optimales concernant le gaz naturel liquéfié (1); Levée des obstacles à l'utilisation du gaz naturel comme carburant (1);

- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures sur des sujets à déterminer, dont l'efficacité et la sécurité énergétiques, l'énergie renouvelable, le développement énergétique durable, le gaz naturel, l'électricité, le méthane provenant des mines de charbon et la Classification-cadre des Nations Unies (6);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de colloques et de la parution de publication (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : tenue à jour du site Web sur lequel sont mis en ligne les documents relatifs aux réunions, les publications et les informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
- d) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs: Centre du gaz (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers concernant la Classification-cadre des Nations Unies (4); séminaires de renforcement des capacités sur les mesures, les accélérateurs et les normes en matière d'efficacité énergétique (2); coopération interrégionale pour la conception de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et la réforme des politiques publiques en vue d'atténuer les changements climatiques (2);

20.72 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 20.20.

Tableau 20.20 Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 520,5	4 520,5	12	12
Autres objets de dépense	61,2	57,9	–	–
Total partiel	4 581,7	4 578,4	12	12
Ressources extrabudgétaires	858,1	906,2	2	2
Total	5 439,8	5 484,6	14	14

20.73 Les ressources prévues au titre du sous-programme 5 (Énergie durable) s'élèvent à 4 578 400 dollars, dont un montant de 4 520 500 dollars qui servira à financer 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 4 G(AC)] et un montant de 57 900 dollars, qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants et voyages). Une réduction de 3 300 dollars est prévue à la rubrique Voyages du fait de la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

20.74 Les ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017 sont estimées à 906 200 dollars, dont un montant de 652 800 dollars qui servira à financer 2 postes [1 P-3 et 1 G(AC)] et un montant de 253 400 dollars, qui couvrira les autres objets de dépense. Ces ressources viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin : a) de financer la participation d'experts et d'autres personnes provenant des pays en transition économique au Forum de la sécurité énergétique, qui examine les risques en matière de sécurité énergétique, les réactions des marchés financiers et les politiques énergétiques susceptibles d'être adoptées; b) d'exécuter le projet sur la promotion et le développement d'une industrie du gaz faisant appel aux mécanismes du marché dans les pays en transition (Centre du gaz); et c) de mener d'autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays de la région de la CEE. L'augmentation de 48 100 dollars des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017 est due au fait que certaines activités prévues en 2014-2015 seront reportées à l'exercice 2016-2017.

Sous-programme 6 Commerce

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 261 600 dollars

20.75 L'exécution du sous-programme incombe à la Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire. Elle s'effectuera conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la facilitation des échanges et la coopération économique commerciale dans la région de la CEE et le reste du monde

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique	i) Nombre de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE, nouveaux ou révisés, relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique adoptés par la CEE	Objectif	22	24	24
		Estimation		24	24
		Résultats effectifs			24
	ii) Nombre de pages consultées comportant des recommandations, normes, règles, directives et instruments clefs de la CEE relatifs à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique, indicateur indirect de leur utilisation	Objectif	900 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la coopération en matière de réglementation	Nombre de recommandations et d'instruments, nouveaux ou révisés, ayant trait à la coopération en matière de réglementation, adoptés par la CEE	Objectif	2	1	2
		Estimation		1	2
		Résultats effectifs			2

Titre V Coopération régionale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs aux objectifs de qualité des produits agricoles	i) Nombre de recommandations et de normes, nouvelles ou révisées, ayant trait aux produits agricoles, adoptées par la CEE	Objectif	25	25	25
		Estimation		25	25
		Résultats effectifs			25
	ii) Nombre d'applications de normes de qualité des produits agricoles de la CEE, existantes, nouvelles ou révisées, par les États membres	Objectif	1 000	1 000	970
		Estimation		1 000	970
		Résultats effectifs			970
	iii) Nombre de fichiers PDF ouverts comportant des recommandations et normes de la CEE relatifs aux produits agricoles, indicateur indirect de leur utilisation	Objectif	45 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
d) Renforcement de la capacité nationale des États membres d'appliquer les recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE	Nombre de nouvelles initiatives nationales visant à appliquer les recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE	Objectif	4	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

20.76 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements et les organisations internationales font preuve de volonté politique et d'esprit de coopération; b) les secteurs tant public que privé souhaitent que la CEE élabore des normes et des recommandations; c) les États membres de la CEE communiquent les données d'information nécessaires; d) les experts participent activement aux réunions techniques de la CEE; et e) les donateurs versent des fonds extrabudgétaires.

Produits

20.77 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité directeur des capacités commerciales et des normes :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité directeur des capacités commerciales et des normes (8); Bureau du Comité (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité directeur des capacités commerciales et des normes (2); ensemble de documents destinés au Comité (environ 14 documents) (1);
 - ii) Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail (2); ensemble de documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, y

- compris les rapports du groupe spécial d'experts sur les techniques de réglementation et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (environ 14 documents) (1);
- iii) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (14); sections spécialisées de la normalisation des produits secs et séchés (14), de la normalisation des fruits et légumes frais (16), de la normalisation de la viande (10) et de la normalisation des plants de pommes de terre (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail (2); ensemble de documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, dont le récapitulatif des nouvelles règles et des règles révisées (environ 50 documents) (1); rapports des sections spécialisées (8); ensemble de documents destinés aux sections spécialisées (environ 60 documents) (1);
 - iv) Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : assemblée plénière du CEFACT (12); Forum du CEFACT (40); Bureau du CEFACT (36); groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les transactions électroniques (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports de l'assemblée plénière du CEFACT (2); ensemble de documents destinés à l'assemblée plénière du CEFACT, dont des normes et recommandations (environ 40 documents) (1); rapports du Forum du CEFACT destinés à l'assemblée plénière (2); études sur les questions ayant trait à la facilitation du commerce dans les pays en transition (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : résumé des pratiques optimales et recommandations de la CEE concernant la facilitation du commerce (1);
 - ii) Publications isolées : études sur les barrières commerciales de nature réglementaire ou procédurale à déterminer (2); brochure explicative sur les normes de la CEE (à titre provisoire sur la mâche et les amandes) (2); guide pour l'évaluation des risques en matière de commerce agricole (1); recommandations sur la facilitation du commerce (3); brochure sur la facilitation du commerce (1); pratiques optimales et données d'expérience en matière d'interopérabilité des guichets uniques (1); Initiative Aide pour le commerce – ressources didactiques pour le développement du commerce (1); commerce agricole transfrontières (1); guide d'évaluation des défaillances de la chaîne d'approvisionnement agricole et d'amélioration de l'efficacité commerciale (1); guide sur l'enseignement des questions de normalisation (1); directives sur les pratiques optimales en matière de surveillance du marché (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : pochette de documentation sur les politiques de normalisation (1); brochures d'information sur : les normes agricoles (1), la facilitation du commerce et les transactions électroniques (2) et le Comité directeur des capacités commerciales et des normes (1); vidéos explicatives sur les normes agricoles, la facilitation du commerce et les questions de réglementation (2);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de colloques et de la parution de publications (2);

- v) Activités ou documentation techniques : tenue à jour du site Web sur lequel sont mis en ligne les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2); élaboration d'outils pour le renforcement des capacités d'analyse structurée des opérations commerciales transfrontières (1); tenue à jour du site de gestion des projets du CEFACT (2); Bibliothèque de spécifications du CEFACT relatives aux prescriptions commerciales (2); Bibliothèque des éléments de base du CEFACT (4); Bibliothèque de schémas du CEFACT (4); Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (2); Répertoire des Nations Unies pour l'échange de données commerciales, aussi appelé Répertoire de transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport (UN/EDIFACT) (4); normes et recommandations de la CEE relatives au commerce et aux transactions électroniques (2); normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés (2); normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (2); normes de la CEE relatives à la viande (2); normes de la CEE relatives aux plants de pommes de terre (2); brochure explicative sur les normes de la CEE (1); guide de la CEE pour les inspecteurs de plants de pommes de terre (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : séminaires sur les normes de qualité agricoles de la CEE (3); séminaires sur l'application des normes, des recommandations et des directives concernant l'harmonisation des données, le guichet unique, la facilitation du commerce et les questions de politique générale (environ 6 séminaires) (1);

20.78 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 20.22.

Tableau 20.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 783,8	7 108,5	23	21
Autres objets de dépense	263,0	153,1	–	–
Total partiel	8 046,8	7 261,6	23	21
Ressources extrabudgétaires	1 163,1	284,8	–	–
Total	9 209,9	7 546,4	23	21

20.79 Les ressources prévues au titre du sous-programme 6 (Commerce) s'élèvent à 7 261 600 dollars, dont un montant de 7 108 500 dollars qui servira à financer 21 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 7 G(AC)] et un montant de 153 100 dollars qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants, voyages et services contractuels). La diminution nette de 785 200 dollars s'explique par : la perte par transfert au sous-programme 2 (Transports) de deux postes (1 P-4 et 1 P-2) dont les titulaires aideront le secrétariat à assurer les services fonctionnels pour le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), conformément au paragraphe 31 b) de la section VIII de la décision A(65) de la Commission; la non-reconduction de dépenses d'un montant de 102 000 dollars au titre du personnel temporaire

(autre que pour les réunions) qui avaient servi à faire face à la suppression de postes en 2014-2015; et la réduction de 7 900 dollars prévue à la rubrique Voyages du fait de la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

- 20.80 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 284 800 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin : a) de financer l'application des normes, recommandations et instruments de la CEE et du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques relatives à la facilitation du commerce dans les pays en transition et l'association plus étroite de ces pays aux opérations du Centre; et b) de renforcer les capacités relatives aux bonnes pratiques de facilitation du commerce et à leur application. La réduction envisagée des ressources extrabudgétaires pour 2016-2017 s'explique par l'achèvement de plusieurs projets en 2014-2015.

Sous-programme 7 Foresterie et bois

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 949 700 dollars

- 20.81 La responsabilité du sous-programme incombe à la Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.23 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

<i>Objectif de l'Organisation : Renforcer la gestion durable des forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe</i>					
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Amélioration du suivi et de l'évaluation du secteur forestier pour favoriser la gestion durable des forêts	i) Pourcentage d'États membres de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs de la gestion durable des forêts	Objectif	69	69	69
		Estimation		69	68
		Résultats effectifs			68
	ii) Pourcentage d'États membres de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts	Objectif	69	69	69
		Estimation		69	68
		Résultats effectifs			68
	iii) Pourcentage de membres de la CEE en mesure de fournir des réponses satisfaisantes au questionnaire sur le secteur des forêts mis au point conjointement par la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et	Objectif	70	70	70
		Estimation		68	68
		Résultats effectifs			68

Titre V Coopération régionale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
	l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux et Eurostat			
b) Renforcement des capacités nationales des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts	Nombre accru d'activités de renforcement des capacités de gestion durable des forêts	Objectif Estimation Résultats effectifs	6 – –	– – –

Facteurs externes

- 20.82 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays et les parties intéressées poursuivent leur participation active; b) le partenariat est maintenu avec la FAO, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de fonctionnaires et d'autres ressources pour appliquer le programme intégré CEE/FAO dans ce domaine; c) les États membres continuent d'apporter un appui en nature et une aide financière à la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

- 20.83 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité des forêts et de l'industrie forestière :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité des forêts et de l'industrie forestière (14); Bureau du Comité des forêts et de l'industrie forestière (12); Commission européenne des forêts de la FAO (10); Équipe de spécialistes des produits forestiers durables (2); Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts (8); Équipe de spécialistes de la politique forestière (4); Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier (4); Équipe de spécialistes de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) (8); Équipe de spécialistes des emplois verts dans le secteur forestier (Réseau conjoint d'experts OIT/CEE/FAO) (4); Équipe de spécialistes du bois-énergie (4); Équipe de spécialistes des statistiques des produits forestiers (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports du Comité des forêts et de l'industrie forestière, y compris son programme de travail (2); documents destinés aux sessions annuelles du Comité des forêts et de l'industrie forestière, y compris les rapports sur l'état du marché des produits forestiers et sur l'appui à la concertation internationale concernant les forêts (10); rapports de fond destinés à la Commission européenne des forêts (4);
 - ii) Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts (10);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Groupe de travail, y compris son programme de travail (2); ordres du jour annotés du Groupe de travail (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Revue annuelle du marché des produits forestiers (2); Perspectives des marchés des produits forestiers (2);
 - ii) Publications isolées : études sur le bois et la forêt dont le sujet est à déterminer (3); documents d'analyse sur le bois et la forêt dont le sujet est à déterminer (6);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure d'information sur la foresterie et le bois (1);
 - iv) Communiqués et conférences de presse : séries annuelles de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, colloques et lancement de publications (2);
 - v) Activités ou documentation techniques : gestion de bases de données sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris les prix (2); les ressources forestières (2); les politiques et institutions forestières (2); la dendroénergie (2); tenue à jour du site Web sur lequel sont mis en ligne les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
 - vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires/ateliers dont le thème est à déterminer (2); ateliers/séminaires organisés conjointement avec la FAO et d'autres partenaires (4);
 - vii) Documentation destinée à des réunions interinstitutions: rapports de fond destinés au Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, notamment sur l'information, les marchés et les statistiques concernant les ressources forestières, et sur les études relatives aux perspectives du secteur forestier (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : ateliers sur des questions intéressant le secteur de la foresterie, notamment le renforcement des capacités, la commercialisation, les ressources, les politiques et institutions, l'accent étant mis sur les questions relatives aux économies en transition (4).

20.84 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 20.24.

Tableau 20.24 **Ressources nécessaires: sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)		2014-2015	2016-2017
	2014-2015	2016-2017		
Budget ordinaire				
Postes	2 362,3	2 890,3	7	8
Autres objets de dépense	57,8	59,4	–	–
Total partiel	2 420,1	2 949,7	7	8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Ressources extrabudgétaires	632,1	452,0	–	–
Total	3 052,2	3 401,7	7	8

- 20.85 Les ressources prévues au titre du sous-programme 7 (Foresterie et bois) s'élèvent à 2 949 700 dollars, dont un montant de 2 890 300 dollars qui servira à financer 8 postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] et un montant de 59 400 dollars qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants et voyages). L'augmentation nette de 529 600 dollars découle du gain d'un poste D-1 transféré depuis le sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) en application du paragraphe 31 c) de la section VIII de la décision A(65) de la Commission, ainsi que du transfert depuis le sous-programme 4 d'un montant de 4 000 dollars affecté aux voyages, compensé en partie par une réduction de 2 400 dollars, également à la rubrique Voyages, du fait de la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 20.86 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 452 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de financer les services de consultants, les voyages d'experts et les services contractuels, ainsi que les subventions et contributions relatives aux ateliers de renforcement des capacités, et la publication des documents de travail et des études sur le bois et les forêts établis à Genève. La réduction des ressources extrabudgétaires prévue pour 2016-2017 tient au fait qu'un certain nombre de projets ont été achevés pendant l'exercice 2014-2015.

Sous-programme 8 **Logement, aménagement du territoire et population**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 284 600 dollars

- 20.87 Le sous-programme comporte deux parties : a) le volet logement et aménagement du territoire (qui relève de la Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire); b) le volet population (qui relève de la Division de statistique). Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 20.25 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gouvernance dans les domaines du logement, de l'urbanisme et des biens fonciers et favoriser la formulation sur la base de données factuelles et l'application de politiques durables relatives à la population et à la cohésion sociale dans la région

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des capacités d'élaboration et d'application des politiques de logement, d'urbanisme et d'administration foncière	Augmentation du nombre de pays participant à l'évaluation axée sur les résultats des politiques nationales du logement et des systèmes nationaux d'administration foncière menée par la CEE	Objectif	27	26	25
		Estimation		26	25
		Résultats effectifs			25
b) Renforcement de l'application des lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière	Augmentation du nombre de pays appliquant les lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière dans leurs politiques nationales	Objectif	29	27	23
		Estimation		27	23
		Résultats effectifs			23
c) Renforcement de l'élaboration et de l'application de politiques fondées sur des données factuelles concernant le vieillissement de la population et les relations entre les générations et entre les sexes	Augmentation du nombre de pays ayant adapté leurs politiques nationales ou adopté de nouvelles mesures pour appliquer la Stratégie régionale d'exécution de la CEE pour le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	Objectif	36	33	30
		Estimation		33	30
		Résultats effectifs			30

Facteurs externes

20.88 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les données statistiques et renseignements nationaux voulus sont disponibles sur les questions concernant le logement, l'aménagement du territoire et la population; b) les États membres manifestent la volonté politique et disposent d'un cadre législatif et réglementaire, des institutions et des ressources voulus pour appliquer les recommandations du Comité du logement et de l'aménagement du territoire; c) les pays manifestent la volonté politique d'appuyer les activités qui visent à améliorer la base des connaissances et les capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et programmes relatifs à la population; d) des ressources extrabudgétaires sont disponibles pour établir des monographies nationales concernant le logement et l'administration des biens fonciers, et pour mener des activités concernant la population.

Produits

20.89 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Comité du logement et de l'aménagement du territoire :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité du logement et de l'aménagement du territoire (8); Bureau du Comité (16); Groupe consultatif du marché immobilier (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité (2); série de documents portant sur des questions particulières demandés par le Comité (environ 8) (1); rapports des réunions du Groupe consultatif du marché immobilier (2);

- ii) Groupe de travail de l'administration des biens fonciers :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session biennale du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (3); Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (16);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la session biennale du Groupe de travail (1); série de documents portant sur des questions particulières demandés par le Groupe de travail (environ 6) (1); rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1);
- iii) Groupe de travail sur le vieillissement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Groupe de travail sur le vieillissement (8); Bureau du Groupe de travail sur le vieillissement (6); Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des réunions annuelles du Groupe de travail sur le vieillissement (2); rapports d'activité dans le domaine du vieillissement de la population (2); rapports sur des questions spécifiques relatives à la population (5); document final de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement (déclaration ministérielle ou résumé établi par la présidence) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire (Croatie et Kazakhstan) (2); meilleures pratiques et lignes directrices concernant le logement durable (1); guide pour l'intégration des problèmes liés au vieillissement (1); notes d'orientation sur le vieillissement (2); actes de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement (Istanbul, 2017), comprenant le Rapport de synthèse sur le troisième cycle de la Stratégie régionale d'exécution du plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures et fiches d'information du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (2); brochure du Groupe de travail sur le vieillissement (1);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : séries annuelles de communiqués de presse à paraître à l'occasion de réunions, de colloques et de publications relatives aux activités concernant le logement et l'aménagement du territoire (2); séries annuelles de communiqués de presse à paraître à l'occasion de réunions, de colloques et de publications relatives aux activités concernant la population (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : tenue à jour du site Web donnant accès aux informations et aux documents relatifs aux activités dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire (2); normes et directives techniques en matière de logement (3); tenue à jour du site Web donnant accès aux informations et aux documents relatifs aux activités dans le domaine de la population (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement de monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, et leur suivi (3); missions d'enquête et missions

consultatives en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes relatifs au vieillissement (1)

- ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers et séminaires sur le logement et l'administration foncière, y compris l'immobilier, et l'aménagement du territoire (8); atelier sur le vieillissement (1);
- iii) Projets opérationnels : enquête sur les générations et la problématique hommes-femmes dans plusieurs pays (1).

20.90 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 20.26.

Tableau 20.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 8**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 250,2	2 250,2	7	7
Autres objets de dépense	36,6	34,4	–	–
Total partiel	2 286,8	2 284,6	7	7
Fonds extrabudgétaires	911,1	457,7	–	–
Total	3 197,9	2 742,3	7	7

20.91 Les ressources prévues au titre du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population) s'élèvent à 2 284 600 dollars, dont un montant de 2 250 200 dollars qui servira à financer 7 postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-2 et 3 G(AC)] et un montant de 34 400 dollars qui couvrira les autres objets de dépense (honoraires de consultants et voyages). La réduction proposée au titre des objets de dépenses autres que les postes (2 200 dollars) correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages du fait de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et des réductions supplémentaires devant intervenir en 2016-2017 conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

20.92 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 457 700 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire afin de financer : a) l'établissement de monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire, et de directives générales sur le logement et l'aménagement du territoire; b) l'appui aux travaux concernant l'efficacité énergétique du logement ainsi qu'à ceux portant sur un éventuel instrument juridiquement contraignant visant à promouvoir un logement abordable, sain et écologique; c) l'appui aux activités visant à renforcer les capacités d'appliquer les directives générales et les recommandations des États membres; d) des missions d'experts dans les États membres et la large diffusion des directives générales et des recommandations élaborées au titre du sous-programme; e) la préparation de la prochaine Conférence ministérielle sur le vieillissement et l'établissement du guide pour l'intégration des problèmes liés au vieillissement. La réduction de 453 400 dollars tient à la prise en compte des niveaux connus et attendus des contributions aux projets en cours.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 858 100 dollars

- 20.93 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Service administratif et le Groupe des systèmes d'information. Les services fournis à ce titre portent sur les aspects suivants : budget et finances, gestion des ressources humaines, services de conférence, services généraux et services informatiques. Outre les fonctions énoncées à la section 7 de la circulaire ST/SGB/1997/5 du Secrétaire général, telle que modifiée par la circulaire ST/SGB/2002/11, le Service administratif veille au respect de tous les règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation relatifs aux questions d'administration et de gestion. Il est également chargé de traiter toutes les questions ayant trait à l'administration du personnel, au budget et aux finances, ainsi qu'aux services généraux. Le Groupe des systèmes d'information fournit des services informatiques (Internet/intranet, assistance technique, mise en place des systèmes de base de la CEE) pour permettre à la CEE d'exécuter son programme de travail. Il est chargé de planifier et de coordonner toutes les ressources informatiques, d'acheter les outils bureautiques et les équipements et fournitures connexes, de contrôler les prestataires de services et d'assurer la liaison avec eux. Par ailleurs, il met en œuvre les mesures de l'ONU qui s'inscrivent dans le cadre des stratégies informatiques.

Produits

- 20.94 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 ayant trait à l'administration générale qui seront exécutés par le Service administratif et le Groupe des systèmes d'information sont les suivants :
- a) Administration générale : coordination de l'appui administratif fourni à la CEE dans son ensemble, notamment en matière de ressources humaines, de finances et de budget et de services généraux; élaboration de directives et supervision du contrôle, du suivi et de l'exécution du budget-programme de la CEE (budget ordinaire et ressources extraordinaires);
 - b) Services informatiques (budget ordinaire) :
 - i) Mise en œuvre des mesures de l'ONU qui s'inscrivent dans le cadre des stratégies informatiques et des plans d'achat; planification et coordination de toutes les ressources informatiques; collaboration avec les prestataires de services, le Service des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul des Nations Unies; contrôle rigoureux des prestataires de services et concertation avec eux;
 - ii) Gestion des projets et mise en place de moyens informatiques, et fourniture de solutions et de services informatiques (Internet/intranet, mise en place des systèmes de base de la CEE et logiciels de travail en groupe) aux divisions de la CEE chargées du programme de travail de la Commission, afin d'améliorer la coopération avec les États membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales en matière de collecte, de diffusion et de communication d'informations;
 - iii) Achat d'équipements, de matériel et de fournitures informatiques; configuration et installation des postes de travail, y compris des logiciels antivirus et antisпам et d'autres dispositifs de sécurité; fourniture de services d'assistance à l'ensemble de la CEE; installation et maintenance de nouvelles infrastructures et de nouveaux services, notamment une infrastructure d'archivage et de gestion de la documentation et un système de gestion de sites Web;
 - iv) Exploitation et coordination du progiciel de gestion intégré au sein de la CEE;

- c) Services de conférence (budget ordinaire) : établissement et gestion du programme des séances de la CEE et fourniture de la documentation, des installations et des services nécessaires, en étroite coordination avec les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève; organisation des réunions de la CEE tenues ailleurs qu'à Genève à l'invitation de gouvernements d'États membres; organisation de réunions informelles tenues ailleurs qu'à Genève dans le cadre des ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition.
- d) Budget-programme et comptabilité (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Établissement du budget-programme biennal et des rapports sur l'exécution de celui-ci, en concertation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
 - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes placés sous la responsabilité de la CEE, en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et avec le Service de la gestion des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Gestion des activités de coopération technique et des ressources extrabudgétaires relevant de la CEE, notamment par des services consultatifs régionaux fournis au titre du chapitre 23 du budget (Programme ordinaire de coopération technique);
 - iv) Examen de toutes les composantes budgétaires des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement, y compris l'exécution financière, le suivi et l'établissement des rapports.
- e) Gestion des ressources humaines (budget ordinaire) :
- i) Administration du personnel de la CEE et d'autres personnels, y compris le recrutement, les affectations et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines du Siège;
 - ii) Recensement et gestion des besoins de formation du personnel, cette activité consistant notamment à dispenser des cours de perfectionnement spécialisés et des formations internes en informatique ainsi qu'à organiser les autres activités de formation requises, en coopération avec la Section de la formation et du perfectionnement du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève;
 - iii) Liaison entre l'administration et le personnel dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et des réunions avec les représentants du personnel élus.

20.95 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 20.27.

Tableau 20.27 **Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 358,0	4 157,1	14	14

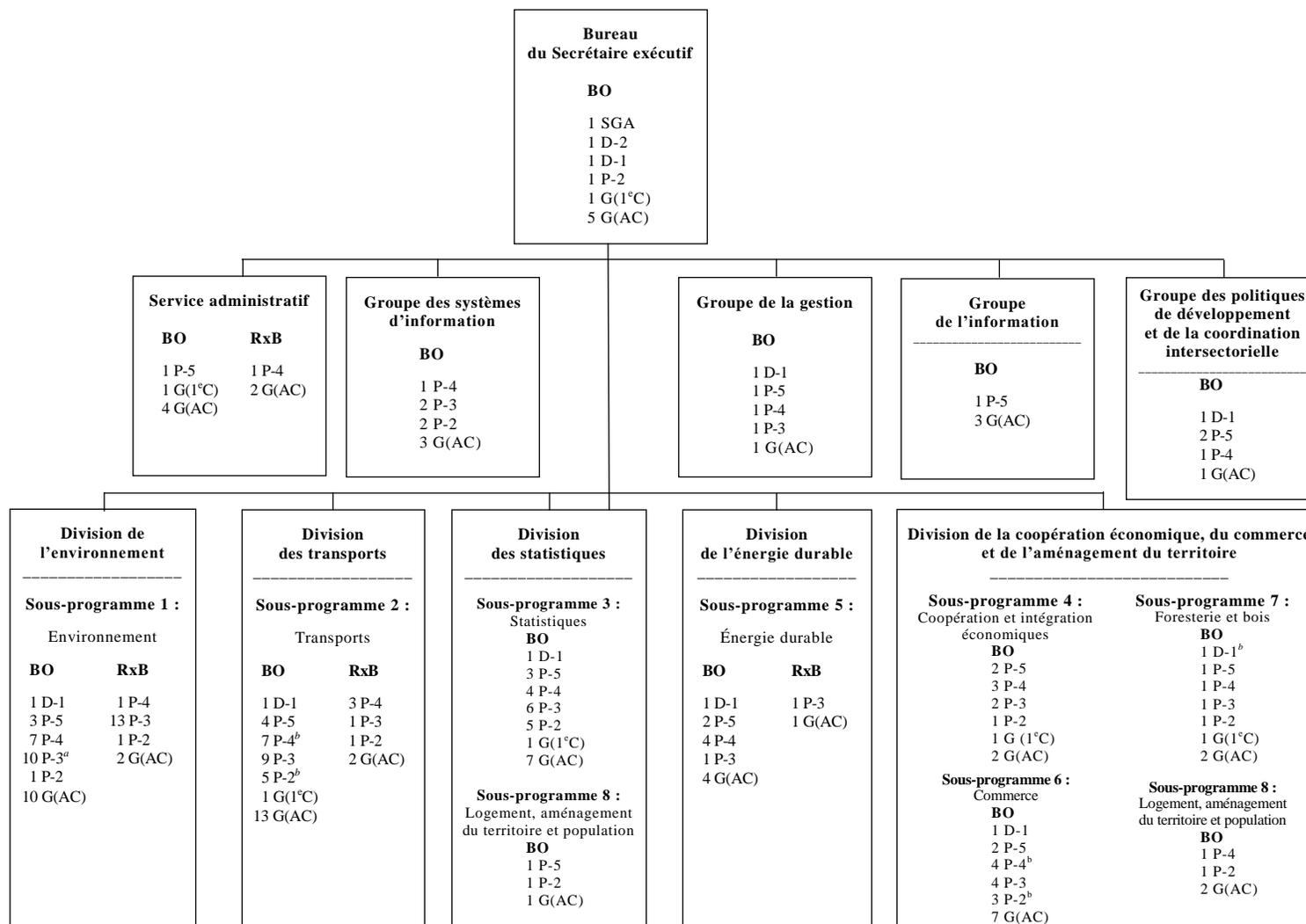
Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Autres objets de dépense	2 699,2	2 701,0	–	–
Total partiel	7 057,2	6 858,1	14	14
Fonds extrabudgétaires	2 659,7	3 124,0	3	3
Total	9 716,9	9 982,1	17	17

- 20.96 Les ressources prévues au titre de l'appui au programme s'élèvent à 6 858 100 dollars. Le montant de 4 157 100 dollars, en baisse de 200 900 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer en partie 14 postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C) et 7 G(AC)]. La baisse de 199 100 dollars s'explique principalement par le gel proposé du recrutement à un poste permanent en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (gains d'efficacité).
- 20.97 Le montant de 2 701 000 dollars prévu au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de financer les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, et les subventions et contributions. L'augmentation nette de 1 800 dollars s'explique par la hausse des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté pour faire face à la charge de travail pendant les périodes de plus forte activité, compensée en partie par la baisse des dépenses relatives aux voyages du fait de la prise en compte, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des effets escomptés de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.
- 20.98 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 124 000 dollars, servant à financer 3 postes [1 P-4 et 2 G(AC)] et 2 044 000 dollars de dépenses relevant d'autres rubriques, viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour le Service administratif.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



^a Dont 1 P-3 basé à Almaty.

^b Transferts : i) 1 poste D-1 du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) au sous-programme 7 (Foresterie et bois); ii) 1 poste P-4 et 1 poste P-2 du sous-programme 6 (Commerce) au sous-programme 2 (Transports).

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 20), paragraphe</i>	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration			
Par. 20.33 b) i)	Rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement	1	Caduc. Les objectifs du Millénaire arrivant à expiration à la fin de 2015, le rapport sur leur réalisation devient sans objet.
Total partiel		1	
Sous-programme 1 (Environnement)			
Par. 20.39 a) i) a.	Forum régional sur la réalisation du développement durable	4	Décision d'un organe délibérant. Le Forum régional sur la réalisation du développement durable était chargé de contribuer aux travaux de la Commission du développement durable. Il a été supprimé à la suite de la décision prise par les États Membres à la Conférence Rio +20 de remplacer la Commission du développement durable par un forum politique de haut niveau (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).
Par. 20.39 a) i) b.	Rapport du Forum régional sur la réalisation du développement durable	1	Voir ci-dessus.
Par. 20.39 a) i) b.	Documentation destinée au Forum régional sur la réalisation du développement durable	3	Voir ci-dessus.
Par. 20.39 a) i) b.	Rapport sur les réunions du Bureau du Comité des politiques de l'environnement	1	Rationalisation. Le rapport sur les réunions du Bureau du Comité des politiques de l'environnement est traité comme document d'avant session pour la session ordinaire du Comité.
Par. 20.39 a) iv) a.	Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe	12	Décision d'un organe délibérant. Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-deuxième session [ECE/EB.AIR/122, par. 47 c)] : « [L'Organe exécutif] a décidé qu'afin de parvenir à une circulation optimale des informations scientifiques et politiques, l'EMEP et le Groupe de travail des effets tiendraient une réunion commune en septembre à compter de 2015, et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen se réunirait en décembre. L'Organe exécutif se réunirait au printemps ou au début de l'été de l'année suivante. »
Par. 20.39 a) iv) a.	Groupe de travail des effets	8	Voir ci-dessus.

<i>A/68/6 (Sect. 20), paragraphe</i>	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Par. 20.39 a) iv) b.	Rapports de l'organe directeur du Programme concerté	2	Voir ci-dessus.
Par. 20.39 a) iv) b.	Rapports du Groupe de travail des effets	2	Voir ci-dessus.
Par. 20.39 a) v) b.	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale	1	Rationalisation. Le rapport de la réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et le rapport de la réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (et additifs) ont été combinés en un seul document (avec une double cote).
Par. 20.39 b) i)	Série d'études sur la pollution atmosphérique	1	Rationalisation. La série d'études sur la pollution atmosphérique a été regroupée dans les rapports thématiques intégrés ou les rapports de synthèse et dans des notes sur des politiques particulières, établies à la demande. Ce changement fait suite à un examen des organes scientifiques créés dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, mené en 2012-2013, qui avait conclu à la nécessité d'améliorer encore et d'optimiser le transfert d'informations scientifiques en vue de l'élaboration de politiques publiques, notamment en mettant davantage l'accent sur les rapports thématiques intégrés ou les rapports de synthèse et sur des communications porteuses de messages clairs quant aux conséquences pour les politiques publiques.
Par. 20.39 b) i)	Stratégies et politiques : résumé de l'examen de la Convention sur la pollution atmosphérique	1	Décision d'un organe délibérant : la décision 2013/2 de l'organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique [document CE/EB.AIR/122/Add.1, points b) à e)]
Total partiel		36	
Sous-programme 2 (Transports)			
Par. 20.45 b) i)	Code européen des voies de navigation intérieure	1	Cette publication est produite un exercice biennal sur deux, et la prochaine édition est prévue en 2018-2019.
Total partiel		1	

<i>A/68/6 (Sect. 20), paragraphe</i>	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques)			
Par. 20.57 a) i)	Réunions de l'équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle	6	Décision d'un organe délibérant. Dans le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, il est indiqué que « les travaux sur la propriété intellectuelle devraient être intégrés dans les activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité » [E/ECE/1468, par. 14 c)].
Total partiel		6	
Sous-programme 5 (Énergie durable)			
Par. 20.63 a) ii) a.	Sessions annuelles du Groupe de travail du gaz	10	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe de travail du gaz a été supprimé et remplacé par un groupe d'experts du gaz. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) ii) b.	Rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail du gaz	2	Voir ci-dessus.
Par. 20.63 a) ii) b.	Rapports sur les changements survenus dans l'industrie du gaz, et notamment le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de transport du gaz	3	Voir ci-dessus.
Par. 20.63 a) ii) b.	Rapport sur les réformes économiques et les restructurations dans les pays d'Europe centrale et orientale et leurs conséquences pour les marchés et l'industrie du gaz	1	Voir ci-dessus.
Par. 20.63 a) ii) a.	Groupe spécial d'experts en matière d'utilisation et de distribution du gaz	2	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz a été supprimé. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) iii) a.	Sessions annuelles du Comité directeur du programme « Efficacité énergétique 21 »	16	Décision d'un organe délibérant. Le Comité directeur du projet « Efficacité énergétique 21 » a été supprimé et remplacé par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) iii) b.	Rapports sur les sessions annuelles du Comité directeur du programme « Efficacité énergétique 21 »	2	Voir ci-dessus.

<i>A/68/6 (Sect. 20), paragraphe</i>	<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Par. 20.63 a) iii) b.	Documents sur les investissements dans l'efficacité énergétique	1	Voir ci-dessus.
Par. 20.63 a) iv) a.	Réunions du Groupe spécial d'experts de l'application de la directive de l'Union européenne concernant le gaz	4	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe spécial d'experts de l'application de la directive de l'Union européenne concernant le gaz a été supprimé. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) iv) a.	Réunions du Groupe spécial d'experts en matière de droits de douane sur le gaz	8	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe spécial d'experts en matière de droits de douane sur le gaz a été supprimé. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) iv) a.	Réunions du Groupe spécial d'experts de la base de données	8	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe spécial d'experts de la base de données a été supprimé. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Par. 20.63 a) iv) a.	Réunions du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques concernant le gaz	4	Décision d'un organe délibérant. Le Groupe spécial d'experts des questions stratégiques concernant le gaz a été supprimé. Document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » [ECE/EX/7, par. 1 b)]
Total partiel		61	
Sous-programme 6 (Commerce)			
Par. 20.69 b) i)	Normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés	2	Cas particulier. Cette publication à caractère technique est périodiquement mise à jour pour répondre aux besoins des secteurs et du marché. Elle sera publiée en tant que document électronique. Les résultats seront communiqués dans la catégorie « Activités ou documentation techniques ».
Par. 20.69 b) i)	Normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais	2	Voir ci-dessus.
Par. 20.69 b) i)	Normes de la CEE relatives à la viande	2	Voir ci-dessus.
Par. 20.69 b) i)	Normes de la CEE relatives aux plants de pomme de terre	2	Voir ci-dessus.
Total partiel		8	
Total		113	